

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du :**

**lundi 14 novembre 2016 à 18 heures 00**

*Hôtel de Communauté  
Salle du Conseil – 5<sup>ème</sup> étage  
83, rue du Mail  
49100 ANGERS*

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

<i><b>DOSSIERS</b></i>	<i><b>RAPPORTEURS</b></i>
<b>Appel nominal</b>	M. le Président
<b>Secrétaire de séance – Désignation</b>	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Philippe HOULGARD comme secrétaire de séance

N°	<i>DOSSIERS EN EXERGUE</i>	<i>RAPPORTEURS</i>
	<b>Pilotage mutualisé des politiques publiques</b>	<b>Christophe BÉCHU</b>
1	Passage en Communauté urbaine : révision des attributions de compensation des communes d'Avrillé, Béhuard et des Ponts-de-Cé. - DEL-2016-237	Le conseil adopte à l'unanimité
2	Taxe d'aménagement - Modalités de reversement aux communes. - DEL-2016-238	Le conseil adopte à l'unanimité
3	Taxe d'aménagement - Instauration de la part intercommunale et des exonérations. - DEL-2016-239	Le conseil adopte à l'unanimité
4	Admission des créances admises en non-valeur et créances éteintes. - DEL-2016-240	Le conseil adopte à l'unanimité
5	Aménagement Angers Cœur de Maine - Quai Saint Serge - Société Publique Locale Alter Public - Deutsche Pfandbriefbank AG - Garantie d'emprunt d'un montant de 10 000 000 € - DEL-2016-241	Le conseil adopte à l'unanimité
6	Société publique régionale des Pays de la Loire - Rapport d'activités 2015. - DEL-2016-242	Le conseil donne acte
7	Société anonyme d'économie mixte - Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) - Rapport d'activités 2015. - DEL-2016-243	Le conseil donne acte
8	Société publique locale d'aménagement de l'Anjou - Rapport d'activités 2015. - DEL-2016-244	Le conseil donne acte
	<b>Voirie et espaces publics</b>	
9	Abonnements électriques - Points de livraison sans contrat - Protocole transactionnel avec Les Ponts de Cé et Enedis - DEL-2016-245	Le conseil adopte à l'unanimité
10	Participation aux études d'infrastructures routières sur des routes départementales de l'agglomération angevine - Avenant n°1 à la Convention avec le Département. - DEL-2016-246	Le conseil adopte à l'unanimité
	<b>Déplacements</b>	
11	Stationnement - Parking Patinoire - Délégation de Service Public - Décision de principe - DEL-2016-247	Le conseil adopte à l'unanimité

	<b>Développement économique et du tourisme</b>	<b>Jean-Pierre BERNHEIM</b>
12	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone industrielle - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - Avenant n°9 à la Convention publique d'aménagement - Approbation. - DEL-2016-248	Le conseil adopte à l'unanimité
13	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté de la Bourrée - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - Avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement - Approbation. - DEL-2016-249	Le conseil adopte à l'unanimité
14	Parc d'activités communautaire Angers Est - Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-250	Le conseil adopte à l'unanimité
15	Parc d'activités communautaire d'Angers-Avrillé - Secteur des Landes II - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - DEL-2016-251	Le conseil adopte à l'unanimité
16	Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur Océane - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-252	Le conseil adopte à l'unanimité
17	Parc d'Activités Communautaire Angers/Les Ponts de Cé - ZAC de Sorges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - Avenant n°1 à la Convention Publique d'Aménagement - Approbation. - DEL-2016-253	Le conseil adopte à l'unanimité
18	Parc d'activités communautaire Angers/Verrières en Anjou - secteur Océane/extension Ouest - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC)- Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-254	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Parc d'Activités Communautaire Angers/Les Ponts de Cé - ZAC Moulin Marcille 2 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-255	Le conseil adopte à l'unanimité
20	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté Le Buisson - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-256	Le conseil adopte à l'unanimité
21	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté du Grand Périgné - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-257	Le conseil adopte à l'unanimité
22	Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - ZFU Belle Beille Patton - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)- Bilan financier au 31 décembre 2015. Avenant n° 5 à la Convention Publique d'Aménagement - Approbation. - DEL-2016-258	Le conseil adopte à l'unanimité

23	Parc d'activités communautaire Angers/Ecouflant - ZAC de Beuzon - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015. - DEL-2016-259	Le conseil adopte à l'unanimité
24	Parc d'Activités Communautaire Angers/St Léger- Lotissement des Robinières VI - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)- Bilan financier au 31 décembre 2015 - DEL-2016-260	Le conseil adopte à l'unanimité
25	Aéroport Angers Marcé - Délégation de Service Public - Gestion et exploitation - SGAAM/KEOLIS - Rapport annuel 2015. - DEL-2016-261	Le conseil donne acte
26	Aéroport Angers-Marcé - Délégation de Service Public - Avenant n°2 - Approbation. - DEL-2016-262	Acte Retiré
27	Aéroport Angers Marcé - Développement des lignes aériennes - Plan de financement 2016 - DEL-2016-263	Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés Abstentions: 5 <b>Véronique MAILLET</b>
28	Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activités 2015. - DEL-2016-264	Le conseil donne acte
	<b>Déplacements</b>	<b>Christophe BÉCHU</b>
29	Halte ferroviaire de Trélazé - Réalisation des travaux de réouverture - Convention avec SNCF Réseaux - Approbation. - DEL-2016-265	Le conseil adopte à l'unanimité
	<b>Propreté urbaine</b>	<b>Joël BIGOT</b>
30	Broyage collectif de déchets végétaux dans les communes - Convention-type avec les communes - Approbation. - DEL-2016-266	Le conseil adopte à l'unanimité
	<b>Urbanisme, logement et aménagement urbain</b>	<b>Daniel DIMICOLI</b>
31	Angers Cœur de Maine - ZAC Quai Saint Serge - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact complétée. - DEL-2016-267	Le conseil adopte à la majorité Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

32	Angers Cœur de Maine - ZAC Quai Saint Serge - Déclaration de projet ZAC Quai Saint Serge emportant mise en compatibilité du POS d'Angers - Approbation. - DEL-2016-268	Le conseil adopte à la majorité Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.
33	Angers Cœur de Maine - ZAC Quai Saint Serge - Programme des Equipements Publics - Approbation. - DEL-2016-269	Le conseil adopte à la majorité Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.
34	Angers Cœur de Maine - Dossier de réalisation de la ZAC Quai St Serge - Convention d'avance de trésorerie - Approbation. - DEL-2016-270	Le conseil adopte à la majorité Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.
35	Droit de Prémption Urbain (DPU) - Réinstitution et modification du périmètre. - DEL-2016-271	Le conseil adopte à l'unanimité
36	Réserves Foncières Communales - Portage foncier - Etat des portefeuilles communaux au 31 décembre 2015 - DEL-2016-272	Le conseil adopte à l'unanimité
37	Réserves Foncières Communales - Commission de portage foncier - Création - Désignation de représentants. - DEL-2016-273	Le conseil adopte à l'unanimité
38	Délégation des aides à la pierre de l'Etat - 2016-2021 - Avenants n°1 aux conventions de délégation de compétence et des aides à l'habitat privé (ANAH) - Avenants de fin de gestion 2016 - DEL-2016-274	Le conseil adopte à l'unanimité

	<p><b>Cycle de l'eau</b></p> <p>39 Assainissement - Travaux de réfection définitive des voiries de la rue Laennec - Participation financière - Convention avec la commune de Montreuil-Juigné. Approbation. - DEL-2016-275</p> <p>40 Eau - Marché de surveillance du réseau d'eau potable - Sectorisation du réseau de distribution - 2ème tranche - Création de prix - Avenant n°1 avec l'entreprise DURAND - Approbation. - DEL-2016-276</p> <p>41 Assainissement et eaux pluviales - Réalisation des schémas directeurs assainissements eaux usées et eaux pluviales - Convention de partenariat avec la commune nouvelle Loire-Authion - Approbation. - DEL-2016-277</p>	<p><b>Laurent DAMOUR</b></p> <p>Le conseil adopte à l'unanimité</p> <p>Le conseil adopte à l'unanimité</p> <p>Le conseil adopte à l'unanimité</p>
	<p><b>Pilotage mutualisé des politiques publiques</b></p> <p>42 Pôle Métropolitain Loire Angers - Modification des statuts - Avis - DEL-2016-278</p> <p>43 Mise à disposition des services - Direction Aménagement et Développement des Territoires - Convention de mutualisation - Avenant n°2 - DEL-2016-279</p> <p><b>Liste des Décisions de la Commission Permanente du 7 novembre 2016</b></p> <p><b>Liste des arrêtés</b> Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales</p> <p><b>Liste des marchés à procédure adaptée</b></p> <p><b>Questions diverses</b></p>	<p><b>Roselyne BIENVENU</b></p> <p>Le conseil adopte à l'unanimité</p> <p><b>Christophe BÉCHU</b></p> <p>Le conseil adopte à l'unanimité</p> <p><b>M. le Président</b></p> <p>Le Conseil donne acte</p> <p>Le Conseil donne acte</p> <p>Le Conseil donne acte</p>

Angers, le 15 novembre 2016

Christophe BÉCHU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 1**

**Délibération n°: DEL-2016-237**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Passage en Communauté urbaine : révision des attributions de compensation des communes d'Avrillé, Béhuard et des Ponts-de-Cé.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

### EXPOSE

Lors du conseil du 11 juillet dernier, nous avons arrêté les montants des attributions de compensation des communes pour les années 2016 et suivantes.

Or, le renouvellement des annexes financières aux conventions de gestion voiries / eaux pluviales a été l'occasion de constater quelques erreurs dans le calcul des attributions de compensation de certaines communes.

Aussi, il convient de régulariser les montants de trois communes, les attributions de compensation des autres communes restant inchangées :

Communes	MONTANTS 2016			MONTANT DE L'AC 2017 ET SUIVANTES
	REGULARISATION AC 2015	AC 2016	TOTAL 2016	
AVRILLE	- 76 625	683 104	606 479	875 676
BEHUARD	1 808	- 9 495	- 7 687	- 11 301
LES PONTS-DE-CE	- 21 378	594 107	572 729	602 970
<b>TOTAL</b>	- 96 195	1 267 716	1 171 521	1 467 345
<i>Total délib. du 11/07/2016 des 3 communes</i>	- 30 018	1 469 203	1 439 185	1 491 543
<i>Ecart avec délib. du 11/07/16</i>	- 66 177	- 201 487	- 267 664	- 24 198

Ces nouvelles évaluations ont été approuvées par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 7 novembre dernier.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des impôts, article 1609 nonies C,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du 7 novembre 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### DELIBERE

Fixe les montants des attributions de compensation comme suit :

Communes	AC 2016	AC 2017
AVRILLE	606 479	875 676
BEHUARD	- 7 687	- 11 301
LES PONTS-DE-CE	572 729	602 970

Sollicite l'avis des conseils municipaux des communes concernées sur les montants des attributions de compensation.

Impute au budget principal les dépenses à l'article 73921 et les recettes à l'article 7321 des exercices 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 2**

**Délibération n°: DEL-2016-238**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Taxe d'aménagement - Modalités de reversement aux communes.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

La transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016 a emporté le transfert de la taxe d'aménagement. Angers Loire Métropole bénéficie donc des produits de la taxe d'aménagement pour les permis de construire délivrés postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Lors des Commissions Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), il a été acté de prendre en compte dans l'attribution de compensation seulement la part des produits de la taxe d'aménagement liée aux compétences transférées, calculée de la même façon que les autres recettes d'investissement.

L'article L. 331-2 du Code de l'urbanisme donne la possibilité à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale de reverser à ses communes membres tout ou partie de la taxe d'aménagement compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

La délibération du Conseil de communauté doit alors être adoptée au plus tard le 30 novembre pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

### Modalités de calcul de la taxe reversée :

Conformément à la possibilité donnée par le Code de l'urbanisme, lors des commissions locales d'évaluation des charges transférées, il a été acté que la part des produits de la taxe d'aménagement liée aux compétences non transférées serait reversée aux communes selon les modalités de calcul suivantes :

- La part des produits de la taxe d'aménagement liée aux compétences non transférées est calculée de la manière suivante : moyenne annuelle des produits de la taxe d'aménagement des dix dernières années (2005-2014) x poids des compétences non transférées 2005-2014.
- Année N : reversement minimum de 80% de ce montant ;
- Année N+1 : reversement complémentaire du solde sur la base du montant du produit de la taxe d'aménagement réellement perçu en N par Angers Loire Métropole et hors effet taux.

Plusieurs hypothèses sont envisageables :

- o Si Angers Loire Métropole a perçu en N le même montant de produit de taxe d'aménagement que le montant historique global (hors effet taux), le reversement total à chaque commune est égal au montant historique de chaque commune (hors part liée aux compétences transférées).
- o Si Angers Loire Métropole a perçu en N un montant plus important de taxe d'aménagement que le montant historique (hors effet taux), le reversement total est égal au montant historique de chaque commune (hors part liée aux compétences transférées), multiplié par le taux de variation de la taxe d'aménagement (hors effet taux).
- o Si Angers Loire Métropole a perçu en N un montant moins important de taxe d'aménagement que le montant historique, il y a deux possibilités :
  - Soit la baisse est comprise entre plus de 0% et 20% : dans ce cas, il y a un reversement complémentaire aux communes sur la base des produits de taxe d'aménagement réellement perçus par Angers Loire Métropole.

- Soit la baisse est de plus de 20% : dans ce cas, il n'y a pas de reversement complémentaire. Les communes bénéficient du montant minimum de reversement, et la diminution est à la charge d'Angers Loire Métropole.

### Dispositif transitoire 2017 :

Ce dispositif entrera en vigueur dès 2017. Toutefois, l'année 2017 comporte une particularité puisque les communes continueront de percevoir les produits de la taxe d'aménagement pour les permis de construire délivrés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en raison des modalités de prélèvement de cette taxe. Cette particularité justifie une adaptation du dispositif. Lors des commissions locales d'évaluation des transferts de charges, il a été retenu de mettre en œuvre le dispositif dès 2017, en contrepartie du reversement à Angers Loire Métropole par les communes des produits de taxe d'aménagement qu'elles percevront. Ainsi, pour l'année 2017 :

- Les communes communiquent à Angers Loire Métropole les montants de produit de taxe d'aménagement qu'elles ont perçus en 2017 sur la base du compte administratif 2017.
- Angers Loire Métropole déduit ce montant du reversement qu'elle doit faire aux communes.
- Soit Angers Loire Métropole verse le solde aux communes, soit Angers Loire Métropole émet un titre de recette auprès des communes, en année N+1.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.333-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêté du Préfet du 21 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Considérant la logique à reverser aux communes la part des produits de la taxe d'aménagement non liée aux compétences qu'elles ont transférées à Angers Loire Métropole, leur permettant ainsi de financer les équipements publics relevant de leurs compétences,

Considérant les échanges à ce sujet lors des différentes commissions locales d'évaluation des transferts de charges,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### **DELIBERE**

Adopte le principe d'un reversement aux communes d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par Angers Loire Métropole selon les modalités décrites ci-dessus.

Adopte l'aménagement de ce dispositif de reversement pour l'année 2017 d'une part et pour les années suivantes d'autre part selon les modalités décrites ci-dessus.

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice selon la nomenclature comptable en vigueur.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roslyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 3**

**Délibération n°: DEL-2016-239**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Taxe d'aménagement - Instauration de la part intercommunale et des exonérations.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2016, la transformation d'Angers Loire Métropole en Communauté urbaine a emporté transfert de plein droit de la compétence relative à la part intercommunale de la taxe d'aménagement.

Toutefois, dans la mesure où à la date du transfert de la compétence à la Communauté urbaine, les taux et les exonérations facultatives n'avaient pas été harmonisées sur l'ensemble du territoire, il avait été décidé par le Préfet que les autorisations délivrées en 2016 seraient taxées selon les anciennes dispositions applicables dans les communes, et que l'ensemble serait harmonisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

L'article L.331-5 du Code de l'urbanisme prévoit que la délibération relative à l'instauration de la part intercommunale de la taxe d'aménagement doit être adoptée par l'organe délibérant au plus tard le 30 novembre pour entrer en vigueur au 1er janvier de l'année suivante.

A noter que l'article L.331-14 du Code de l'urbanisme prévoit qu' « *en l'absence de toute délibération fixant le taux de la taxe, ce dernier est fixé à 1 % dans les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale où la taxe est instituée de plein droit* ».

Par conséquent, afin que les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1er janvier 2017 fassent l'objet d'une taxation conforme aux orientations décidées par les élus d'Angers Loire Métropole, il est nécessaire d'adopter avant le 30 novembre 2016 la délibération fixant :

- Le ou les taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement ;
- Le ou les exonérations facultatives applicables.

### **I- Les choix proposés**

Suite à une analyse des taux et des exonérations facultatives actuellement mis en œuvre sur le territoire d'Angers Loire Métropole, les choix suivants sont proposés.

#### **➤ Taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement**

Angers Loire Métropole envisage d'harmoniser, en 2018, le taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement en le fixant à 5% sur l'ensemble du territoire.

Dans l'attente, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le taux sera sectorisé à l'échelle des communes : le taux des communes ayant actuellement un taux inférieur à 4 % sera porté à 4 %, et le taux des autres communes restera inchangé.

Commune	Taux applicable jusqu'au 31 décembre 2016	Taux applicable du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017
ANGERS	3%	4%
AVRILLE	5%	5%
BEUCOUZE	4,50%	4,50%
BEHUARD	1%	4%
BOUCHEMAINE	5%	5%
BRIOLLAY	5%	5%
CANTENAY-EPINARD	4%	4%
ECOUFLANT	3%	4%
ECUILLE	5%	5%
FENEU	3%	4%
LONGUENEE EN ANJOU		
<i>LA MEIGNANNE</i>	3,50%	4%
<i>LA MEMBROLLE SUR LONGUENEE</i>	4%	4%
<i>LE PLESSIS-MACE</i>	3,50%	4%
<i>PRUILLE</i>	4,50%	4,50%
LE PLESSIS-GRAMMOIRE	4%	4%
LES PONTS-DE-CE	5%	5%
MONTREUIL-JUIGNE	5%	5%
MURS-ERIGNE	5%	5%
ST-BARTHELEMY D'ANJOU	5%	5%
ST-CLEMENT-DE-LA-PLACE	3,50%	4%
ST-JEAN-DE-LINIERES	3%	4%
ST-LAMBERT-LA-POThERIE	3%	4%
ST-LEGER-DES-BOIS	4%	4%
ST-MARTIN-DU-FOUILLOUX	3%	4%
STE-GEMMES-SUR-LOIRE	3%	4%
SARRIGNE	5%	5%
SAVENNIERES	3%	4%
SOUCELLES	4%	4%
SOULAINES-SUR-AUBANCE	5%	5%
SOULAIRE-ET-BOURG	4%	4%
TRELAZE	5%	5%
VERRIERES EN ANJOU		
<i>PELLOUAILLES-LES-VIGNES</i>	5%	5%
<i>ST SYLVAIN D'ANJOU</i>	5%	5%
VILLEVEQUE	5%	5%

➤ **Exonérations facultatives retenues**

L'article L.331-9 du code de l'urbanisme prévoit que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut exonérer de la part intercommunale de la taxe d'aménagement, en tout ou en partie, certaines catégories de construction ou aménagement.

Il est donc proposé de retenir les exonérations suivantes :

- **Exonération des locaux à usage d'artisanat ou d'industrie**

Il est proposé l'exonération totale des locaux à usage d'artisanat ou industriel, celle-ci étant de nature à encourager l'implantation d'entreprises sur Angers Loire Métropole, dans un contexte de concurrence entre les métropoles, pour l'accueil d'activités. Elle favorise également l'investissement et la modernisation des outils de production, dont le développement est facteur de création d'emplois.

A noter que cette exonération bénéficie aussi aux annexes desdits locaux, tels que les aires de stationnements intérieurs, les bureaux, etc. En revanche, la circulaire du 18 juin 2013 relative à la

fiscalité de l'aménagement précise que les aires de stationnement extérieures, bien qu'étant des annexes des locaux précités, sont exclus de cette exonération.

- Exonération des locaux commerciaux de détail

Les locaux à usage de commerce de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup> seraient exonérés totalement de part intercommunale de la taxe d'aménagement, de manière à encourager le développement du petit commerce, pour favoriser la création d'emploi et l'animation urbaine.

- Exonération des stationnements intérieurs

Tous les stationnements intérieurs annexes d'immeubles autres que d'habitation individuelle seraient exonérés de la part intercommunale. Cette mesure vise à encourager les promoteurs à privilégier un stationnement couvert et fermé (en sous-sol ou en rez-de-chaussée), qui permet de limiter l'emprise et l'imperméabilisation des sols sur la parcelle, laissant davantage de place à des espaces plantés, plus favorable tant à la qualité résidentielle qu'à l'environnement.

- Majoration de la valeur forfaitaire des stationnements extérieurs

Dans la même logique, afin d'encourager le stationnement intérieur, la valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieures serait majorée à 3 000 € par place, au lieu de 2 000 € (soit un montant de part intercommunale de 150 € par place au lieu de 100 €, dans l'hypothèse d'un taux à 5%).

- Exonération des abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable

Les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable seraient totalement exonérés de la part intercommunale. En effet, la taxation des abris de jardins, pigeonniers et colombiers constitue une recette relativement anecdotique pour les collectivités, mais une dépense très significative pour le contribuable, à l'échelle d'un abri de jardin. Cela s'explique notamment par le fait que la base de calcul de la taxe (701 €/m<sup>2</sup>) est la même que pour toute autre construction (alors que l'abri de jardin constitue le plus souvent une construction légère).

Cette disproportion entre le faible coût de construction, et le taux important de taxation, conduit certains pétitionnaires à ne pas déclarer, ce qui empêche de vérifier leur conformité avec les règles d'urbanisme et peut amener à engager de nombreuses procédures pour constructions sans autorisations.

- Les maisons de santé si la commune est maître d'ouvrage

Les maisons de santé mentionnées à l'article L.6323-3 du code de la santé publique, dont les communes sont maîtres d'ouvrage, seraient totalement exonérées de la part intercommunale. Il s'agit des maisons de santé dites pluri professionnelles qui sont constituées entre des professionnels médicaux, auxiliaires médicaux ou pharmaciens.

De même que les constructions d'utilité publique sont exonérées de la taxe d'aménagement (R.331-4 du Code de l'urbanisme), il apparaît cohérent que les maisons de santé, lorsque les communes en assurent le financement et la maîtrise d'ouvrage, soient exonérées, afin de ne pas en augmenter le coût pour les communes.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve et adopte l'ensemble des propositions, soit :

- Le taux de la part intercommunale de la taxe d'aménagement est sectorisé à l'échelle des communes en fonction des anciens taux communaux selon le principe suivant : le taux est porté à 4 % pour les secteurs où il est inférieur à ce jour, et il reste inchangé dans les secteurs où il est déjà supérieur ou égal à 4 %.
- Les locaux à usage artisanal et industriel sont exonérés totalement de la part intercommunale de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 3° du Code de l'urbanisme.
- Les locaux à usage de commerce de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m<sup>2</sup> sont exonérés totalement de part intercommunale de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 4° du Code de l'urbanisme.
- Les aires de stationnements intérieurs annexes d'immeubles autres que d'habitation individuelle sont exonérées de la part intercommunale, en application des articles L.331-9 6° et L.331-9 7° du Code de l'urbanisme.
- La valeur forfaitaire des aires de stationnement extérieur est majorée à 3000 € par aire, en application de l'article L.331-13 6° du Code de l'urbanisme.
- Les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable sont totalement exonérés de la part intercommunale, en application de l'article L.331-9 8° du Code de l'urbanisme.
- Les maisons de santé dont une commune est maître d'ouvrage sont exonérées totalement de la part intercommunale de la taxe d'aménagement, en application de l'article L.331-9 9° du Code de l'urbanisme.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 4**

**Délibération n°: DEL-2016-240**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Admission des créances admises en non-valeur et créances éteintes.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

### EXPOSE

Madame le Trésorier d'Angers Municipale a dressé des états de produits irrécouvrables des budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement pour les années 2009 à 2016.

Ces produits n'ont pu être recouverts pour les raisons variées indiquées en regard du nom de chacun des redevables porté sur ces états (liquidations judiciaires, sommes minimales ne pouvant pas donner lieu à des poursuites, créances éteintes suite à des procédures de redressement judiciaire, poursuites sans effet).

Il est rappelé que l'admission en non valeur a seulement pour effet d'alléger la comptabilité du comptable assignataire et n'implique pas que le recouvrement soit abandonné. Elle se traduit par une dépense dans la comptabilité de l'ordonnateur.

Le montant de ces opérations est imputé sur les crédits inscrits aux budgets correspondants de l'exercice 2016 et suivants en dépenses conformément aux tableaux détaillés joints en annexe.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49.

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### DELIBERE

Admet en non valeur, conformément aux avis émis par Madame le Trésorier Principal d'Angers Municipale, les côtes irrécouvrables, les sommes minimales et les créances éteintes, des exercices 2009 à 2016 selon les annexes jointes ;

Impute la somme de 54 567.90 € de ces créances admises en non valeur sur les budgets annexes Déchets, Eau et Assainissement au chapitre 65, article 6541 de l'exercice 2016 et suivants ;

Impute la somme de 12 518.10 € de ces créances éteintes sur les budgets Eau et Assainissement au chapitre 65, article 6542 de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE  
  


**ANNEXE 1 - BUDGET DECHETS**  
**Admissions en non valeurs**

<b>SYNTHESE GENERALE</b>		
<i>Créances admises en non valeur</i>		
	<b>Années</b>	<b>Déchets</b>
<b>Cloture insuffisance actif sur RJ-LJ</b>	2013	2 104,88 €
	2014	0,00 €
	2015	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 104,88 €</b>
<b>Certificat irreouvrabilité</b>	2011	88,46 €
	2012	122,58 €
	2013	125,66 €
	2014	64,62 €
	2015	
	<b>TOTAL</b>	<b>401,32 €</b>
<b>Total</b>		<b>2 506,20 €</b>



## ANNEXE 2 - CREANCES ETEINTES

### LISTE CREANCES ETEINTES - BUDGET EAU

30102 - 6542

280 pièces

Exercice	Liquidation judiciaire	Procédure de redressement personnel	Montant
<b>2009</b>	<b>9,92 €</b>		<b>9,92 €</b>
EAU	9,92 €		9,92 €
<b>2010</b>	<b>33,47 €</b>		<b>33,47 €</b>
EAU	33,47 €		33,47 €
<b>2011</b>		<b>437,63 €</b>	<b>437,63 €</b>
EAU		365,97 €	365,97 €
POLL		71,66 €	71,66 €
<b>2012</b>	<b>299,92 €</b>	<b>947,02 €</b>	<b>1 246,94 €</b>
EAU	238,48 €	741,70 €	980,18 €
POLL	61,44 €	205,32 €	266,76 €
<b>2013</b>	<b>536,51 €</b>	<b>2 264,56 €</b>	<b>2 801,07 €</b>
ASST	137,25 €	889,37 €	1 026,62 €
EAU	368,76 €	1 071,69 €	1 440,45 €
MOD	11,59 €	112,38 €	123,97 €
POLL	18,91 €	191,12 €	210,03 €
<b>2014</b>	<b>416,77 €</b>	<b>2 157,42 €</b>	<b>2 574,19 €</b>
ASST	127,93 €	1 033,28 €	1 161,21 €
EAU	249,34 €	814,37 €	1 063,71 €
MOD	15,01 €	139,52 €	154,53 €
POLL	24,49 €	170,25 €	194,74 €
<b>2015</b>	<b>770,85 €</b>	<b>2 405,56 €</b>	<b>3 176,41 €</b>
ASST	210,23 €	937,40 €	1 147,63 €
EAU	456,96 €	1 141,88 €	1 598,84 €
MOD	29,26 €	118,81 €	148,07 €
POLL	74,40 €	207,47 €	281,87 €
<b>2016</b>	<b>389,85 €</b>	<b>796,21 €</b>	<b>1 186,06 €</b>
ASST	167,16 €	395,77 €	562,93 €
EAU	165,09 €	292,47 €	457,56 €
MOD	21,60 €	40,14 €	61,74 €
POLL	36,00 €	67,83 €	103,83 €
<b>Total général</b>	<b>2 457,29 €</b>	<b>9 008,40 €</b>	<b>11 465,69 €</b>

**LISTE CREANCES ETEINTES - BUDGET ASSAINISSEMENT****30103 - 6542****22 pièces**

Exercice	Liquidation judiciaire	Procédure de redressement personnel	Montant
<b>2011</b>		<b>219,49 €</b>	<b>219,49 €</b>
ASST		198,95 €	198,95 €
MOD		20,54 €	20,54 €
<b>2012</b>	<b>277,35 €</b>	<b>555,57 €</b>	<b>832,92 €</b>
ASST	238,95 €	470,25 €	709,20 €
MOD	38,40 €	85,32 €	123,72 €
<b>Total général</b>	<b>277,35 €</b>	<b>775,06 €</b>	<b>1 052,41 €</b>

<b>TOTAL CREANCES ETEI</b>	<b>2 734,64 €</b>	<b>9 783,46 €</b>	<b>12 518,10 €</b>
----------------------------	-------------------	-------------------	--------------------

### ANNEXE 3 - ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

#### liste ANV ASSAINISSEMENT

2335300215

228 pièces

Exercice	Liquidation judiciaire	Sommes minimales	Taxes et produits irrécouvrables	Montant
<b>2009</b>		<b>21,44 €</b>	<b>360,33 €</b>	<b>381,77 €</b>
ASST		21,44 €	360,33 €	381,77 €
<b>2010</b>			<b>933,16 €</b>	<b>933,16 €</b>
ASST			813,47 €	813,47 €
MOD			119,69 €	119,69 €
<b>2011</b>			<b>1 860,34 €</b>	<b>1 860,34 €</b>
ASST			1 634,47 €	1 634,47 €
MOD			225,87 €	225,87 €
<b>2012</b>	<b>55,61 €</b>	<b>103,52 €</b>	<b>2 525,78 €</b>	<b>2 684,91 €</b>
ASST		80,40 €	2 119,04 €	2 199,44 €
EAU	55,61 €		77,50 €	133,11 €
MOD		23,12 €	329,24 €	352,36 €
<b>2014</b>			<b>354,87 €</b>	<b>354,87 €</b>
EAU			354,87 €	354,87 €
<b>2015</b>			<b>77,00 €</b>	<b>77,00 €</b>
ASST			77,00 €	77,00 €
<b>Total général</b>	<b>55,61 €</b>	<b>124,96 €</b>	<b>6 111,48 €</b>	<b>6 292,05 €</b>

#### liste ANV 2356570515

30102 - EAU-ALM

473 pièces

Exercice	Liquidation judiciaire	Sommes minimales	Taxes et produits irrécouvrables	Montant
<b>2009</b>	<b>114,91 €</b>			<b>114,91 €</b>
EAU	114,91 €			114,91 €
<b>2010</b>	<b>194,45 €</b>	<b>17,74 €</b>		<b>212,19 €</b>
EAU	165,05 €	17,74 €		182,79 €
POLL	29,40 €			29,40 €
<b>2011</b>	<b>889,29 €</b>	<b>19,04 €</b>	<b>42,15 €</b>	<b>950,48 €</b>
EAU	701,15 €	19,04 €	36,57 €	756,76 €
POLL	188,14 €		5,58 €	193,72 €
<b>2012</b>	<b>332,72 €</b>	<b>89,65 €</b>	<b>188,78 €</b>	<b>611,15 €</b>
ASST			18,24 €	18,24 €
EAU	278,32 €	83,20 €	161,38 €	522,90 €
POLL	54,40 €	6,45 €	9,16 €	70,01 €
<b>2013</b>	<b>7 688,74 €</b>	<b>169,62 €</b>	<b>865,06 €</b>	<b>8 723,42 €</b>
ASST	1 940,61 €	35,57 €	280,15 €	2 256,33 €
EAU	5 088,59 €	120,06 €	476,30 €	5 684,95 €
MOD	243,58 €	5,31 €	41,27 €	290,16 €
POLL	415,96 €	8,68 €	67,34 €	491,98 €
<b>2014</b>	<b>5 357,97 €</b>	<b>408,07 €</b>	<b>950,26 €</b>	<b>6 716,30 €</b>
ASST	2 145,30 €	54,53 €	299,56 €	2 499,39 €

EAU	2 412,55 €	339,05 €	541,05 €	3 292,65 €
MOD	304,04 €	5,50 €	41,66 €	351,20 €
POLL	496,08 €	8,99 €	67,99 €	573,06 €
<b>2015</b>	<b>3 613,61 €</b>	<b>157,58 €</b>	<b>840,16 €</b>	<b>4 611,35 €</b>
ASST	1 374,45 €	11,89 €	267,10 €	1 653,44 €
EAU	1 752,35 €	141,13 €	475,06 €	2 368,54 €
MOD	168,75 €	1,71 €	37,24 €	207,70 €
POLL	318,06 €	2,85 €	60,76 €	381,67 €
<b>2016</b>	<b>119,10 €</b>	<b>0,20 €</b>		<b>119,30 €</b>
ASST	36,23 €			36,23 €
EAU	70,39 €			70,39 €
MOD	4,68 €	0,10 €		4,78 €
POLL	7,80 €	0,10 €		7,90 €
<b>Total Montant</b>	<b>18 310,79 €</b>	<b>861,90 €</b>	<b>2 886,41 €</b>	<b>22 059,10 €</b>

liste ANV 2335290215  
30102 - EAU - ALM  
818 pièces

Exercice	Liquidation judiciaire	Sommes minimes	Taxes et produits irrécouvrables	Montant
<b>2006</b>			<b>566,35 €</b>	<b>566,35 €</b>
EAU			566,35 €	566,35 €
<b>2007</b>			<b>174,52 €</b>	<b>174,52 €</b>
EAU			174,52 €	174,52 €
<b>2009</b>			<b>546,89 €</b>	<b>546,89 €</b>
EAU			546,89 €	546,89 €
<b>2010</b>			<b>865,20 €</b>	<b>865,20 €</b>
ASST			12,90 €	12,90 €
EAU			711,21 €	711,21 €
POLL			141,09 €	141,09 €
<b>2011</b>		<b>17,16 €</b>	<b>1 687,92 €</b>	<b>1 705,08 €</b>
EAU		17,16 €	1 430,29 €	1 447,45 €
POLL			257,63 €	257,63 €
<b>2012</b>	<b>147,74 €</b>	<b>276,82 €</b>	<b>4 166,86 €</b>	<b>4 591,42 €</b>
ASST			116,90 €	116,90 €
EAU	115,74 €	258,53 €	3 511,47 €	3 885,74 €
POLL	32,00 €	18,29 €	538,49 €	588,78 €
<b>2013</b>	<b>140,52 €</b>		<b>3 684,81 €</b>	<b>3 825,33 €</b>
ASST	52,32 €		1 135,80 €	1 188,12 €
EAU	67,70 €		2 164,12 €	2 231,82 €
MOD	7,79 €		146,26 €	154,05 €
POLL	12,71 €		238,63 €	251,34 €
<b>2014</b>		<b>118,39 €</b>	<b>3 639,46 €</b>	<b>3 757,85 €</b>
ASST		9,20 €	1 136,85 €	1 146,05 €
EAU		105,69 €	2 090,56 €	2 196,25 €
MOD		1,33 €	156,58 €	157,91 €
POLL		2,17 €	255,47 €	257,64 €
<b>2015</b>	<b>159,87 €</b>	<b>4,59 €</b>	<b>2 862,13 €</b>	<b>3 026,59 €</b>
ASST	19,47 €		766,34 €	785,81 €
EAU	122,86 €	3,71 €	1 767,78 €	1 894,35 €

MOD	2,66 €		108,15 €	110,81 €
POLL	14,88 €	0,88 €	219,86 €	235,62 €
<b>2016</b>	<b>14,99 €</b>		<b>383,14 €</b>	<b>398,13 €</b>
ASST	1,40 €		53,43 €	54,83 €
EAU	13,11 €		310,51 €	323,62 €
MOD	0,18 €		7,20 €	7,38 €
POLL	0,30 €		12,00 €	12,30 €
<b>Total général</b>	<b>463,12 €</b>	<b>416,96 €</b>	<b>18 577,28 €</b>	<b>19 457,36 €</b>

liste ANV 2355980515

30103 - ASS - ALM

30 pièces

Exercice	Liquidation judiciaire	Sommes minimes	Taxes et produits irrécouvrables	Montant
<b>2009</b>	<b>181,62</b>			<b>181,62</b>
ASST	181,62			181,62
<b>2010</b>	<b>130,07</b>			<b>130,07</b>
ASST	112,43			112,43
MOD	17,64			17,64
<b>2011</b>	<b>837,79</b>		<b>62,23</b>	<b>900,02</b>
ASST	744,12		28,03	772,15
MOD	93,67		34,2	127,87
<b>2012</b>	<b>178,01</b>	<b>22,92</b>	<b>95,73</b>	<b>296,66</b>
ASST	153,21	19,8	82,39	255,4
MOD	24,8	3,12	13,34	41,26
<b>2013</b>	<b>2744,82</b>			<b>2744,82</b>
ASST	2744,82			2744,82
<b>Total général</b>	<b>4072,31</b>	<b>22,92</b>	<b>157,96</b>	<b>4253,19</b>

<b>TOTAL ANV ASSAINISSEMENT</b>	<b>6 292,05 €</b>
<b>TOTAL ANV EAU</b>	<b>45 769,65 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>52 061,70 €</b>



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 5**

**Délibération n°: DEL-2016-241**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Aménagement Angers Cœur de Maine - Quai Saint Serge - Société Publique Locale Alter Public  
- Deutsche Pfandbriefbank AG - Garantie d'emprunt d'un montant de 10 000 000 €**

**Rapporteur : Christophe BÉCHU**

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON, Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.



## EXPOSE

La Société Publique Locale Alter Public envisage de contracter auprès de la Deutsche Pfandbriefbank AG, un emprunt d'un montant de 10 000 000 €.

Par décision en date du 3 octobre dernier, la Commission permanente a accordé sa garantie pour cet emprunt. Cependant, la délégation du Conseil de communauté à la Commission permanente n'étant pas suffisamment explicite pour la Deutsche Pfandbriefbank AG, il convient de rapporter la décision de la Commission permanente et de faire délibérer le Conseil de communauté sur ce dossier.

Cet emprunt est destiné à financer l'aménagement Angers Cœur de Maine – Quai Saint Serge situé à Angers

La Société Publique Locale ALTER Public sollicite, à cet effet, la garantie d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code civil, article 2298,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du Conseil de communauté DEL-2012-377 du 13 décembre 2012, fixant les conditions et modalités générales d'octroi de la garantie d'emprunt,

Vu la décision DEC-2016-241 du 3 octobre 2016,

## DELIBERE

Rapporte la décision de la Commission permanente du 3 octobre 2016.

Accorde la garantie d'Angers Loire Métropole, à hauteur de 80 %, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) d'un emprunt d'un montant de dix millions d'euros (10 000 000 €), remboursable en 10 ans, au taux indicatif de 1,49 % et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'établissement du contrat, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Deutsche Pfandbriefbank AG, pour financer l'aménagement Angers Cœur de Maine – Quai Saint Serge situé à Angers.

La garantie d'Angers Loire Métropole est accordée pour la durée totale de remboursement du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Publique Locale ALTER Public, dont il ne serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Les caractéristiques du prêt consenti par la Deutsche Pfandbriefbank AG sont, actuellement à titre indicatif, les suivantes :

- Durée : 10 ans
- Taux fixe indicatif : 1,49 %
- Différé d'amortissement : 1 an
- Périodicité amortissement : Echéances annuelles
- Point de base : 40 pdb
- Taux plafond à considérer : 1,90 %

Sur notification de l'impayé par lettre simple du prêteur, Angers Loire Métropole s'engage à se substituer à la Société Publique Locale ALTER Public pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, Angers Loire Métropole s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Deutsche Pfandbriefbank AG adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.



S'engage pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

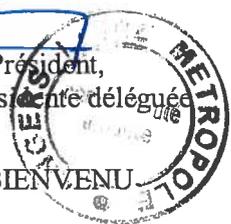
Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Publique Locale ALTER Public et Angers Loire Métropole

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

  
Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée  
Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 6**

**Délibération n°: DEL-2016-242**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Société publique régionale des Pays de la Loire - Rapport d'activités 2015.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

### EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 7**

**Délibération n°: DEL-2016-243**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Société anonyme d'économie mixte - Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire (SODEMEL) - Rapport d'activités 2015.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

### EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 8**

**Délibération n°: DEL-2016-244**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Société publique locale d'aménagement de l'Anjou - Rapport d'activités 2015.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

### EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés publiques locales.

Le rapport annuel reprend les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 9**

**Délibération n°: DEL-2016-245**

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public**

**Abonnements électriques - Points de livraison sans contrat - Protocole transactionnel avec Les Ponts de Cé et Enedis**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Dans le cadre d'une recherche d'optimisation des abonnements électriques menée par Angers Loire Métropole et d'une recherche des points de livraison consommant de l'énergie sans contrat lancée par Enedis, 10 (dix) points de livraison ont été identifiés comme consommant de l'énergie sans facturation sur la commune des Ponts-de-Cé, dont certains depuis environ mai 2012 (source : Enedis), car les raccordements ont été réalisés à l'époque sans comptage et la mise en service faite sans contrat de fourniture.

Enedis a souhaité facturer un rappel de ces consommations sur les quatre dernières années.

Angers Loire Métropole est titulaire de la compétence éclairage public depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Après découverte des points de livraison sans contrat, elle a commandé à son fournisseur la pose des comptages qui ont contribué aux calculs des consommations en jeu et à leur répartition.

En application de l'article 2044 et suivants du Code civil, le protocole transactionnel est le meilleur moyen de régler par des concessions réciproques, une contestation née ou à naître.

Le protocole transactionnel tripartite a pour objet de fixer les conditions d'indemnisation d'Enedis pour non-paiement des consommations.

Le montant de l'indemnité transactionnelle à verser à Enedis correspond au montant des consommations électriques indiquées ci-dessus soit

- Pour Angers Loire Métropole : 3 388,75 € TTC,
- Pour les Ponts de Cé : 13 960,79 € TTC.

Enedis, quant à lui, renonce à tous droits, actions et présentations relatifs au différend qui a donné lieu à la transaction.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Civil, article 2044 et suivants,  
Vu le Code Civil, article 2048,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 25 octobre 2016

Considérant l'identification de 10 points de livraison consommant de l'énergie sans contrat,

Considérant le souhait d'Enedis de facturer un rappel sur ces consommations électriques,

Considérant le transfert de la compétence éclairage public à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 à Angers Loire Métropole,

## DELIBERE

Approuve le protocole transactionnel tripartite à conclure avec Enedis et la commune des Ponts-de-Cé, arrêté pour la part d'Angers Loire Métropole à 3 388,75 € TTC.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer le protocole transactionnel et tous documents y afférents.

Impute la dépense à l'article correspondant à la nomenclature M14 en vigueur à la date du mandat sur le budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 10**

**Délibération n°: DEL-2016-246**

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique**

**Participation aux études d'infrastructures routières sur des routes départementales de l'agglomération angevine - Avenant n°1 à la Convention avec le Département.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Dans le cadre de ses projets d'aménagement urbain et de l'évolution de l'offre de transport collectif sur certains secteurs à enjeux, Angers Loire Métropole est amenée à lancer des études portant sur des infrastructures routières susceptibles d'impacter le réseau routier départemental.

Le Département en tant que gestionnaire de voirie est garant de la sécurité du réseau départemental et de ses conditions d'exploitation.

Une convention a été signée en 2015 entre Angers Loire Métropole et le Département, afin qu'il puisse apporter sa contribution technique aux réflexions conduites.

Le Département s'engage ainsi à mener des études, portant notamment sur la réalisation d'une esquisse des modifications de l'infrastructure routière et sur la production des éléments de faisabilité géométrique de la voirie incluant un chiffrage sommaire en vue de la définition du programme d'aménagement.

La présente délibération porte sur l'avenant n°1 à cette convention. Cet avenant vise à compléter la liste des projets concernés par la convention, en y ajoutant :

- RD4/A87 : carrefour de connexion entre la bretelle de sortie et la RD4 (avenue Galliéni)

La liste des phases d'études est également modifiée par les éléments suivants :

- Etude de phasage des travaux de l'échangeur de la Baumette
- Etude détaillée du giratoire RD4/échangeur A87 y compris levé topographique

Il est proposé, par la délibération ci-après, d'autoriser le Président d'Angers Loire Métropole à signer cet avenant d'un montant de 34 050€.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la délibération du 12 octobre 2015 portant sur la convention de participation aux études d'infrastructures routières passée avec le Conseil Départemental

Considérant l'avis de la commission Finances du 7 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 02 novembre 2016

Considérant les compétences exercées par Angers Loire Métropole en matière de déplacements urbains et de conduite d'études portant sur les infrastructures routières structurantes inscrites à son schéma de hiérarchie viaire,

Considérant l'intérêt de ces infrastructures sur la circulation locale et communautaire,

## DELIBERE

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant à la convention nommée « convention de participation aux études d'infrastructures routières sur des routes départementales de l'agglomération angevine » d'un montant de 34 050 €.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 11**

**Délibération n°: DEL-2016-247**

**DEPLACEMENTS - Stratégie des déplacements**

**Stationnement - Parking Patinoire - Délégation de Service Public - Décision de principe**

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Suite au transfert de la compétence stationnement à Angers Loire Métropole par arrêté préfectoral dans le cadre de la mise en place de la Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'ensemble des contrats liés au stationnement en enclos et en ouvrage à Angers relèvent désormais de la compétence d'Angers Loire Métropole.

La Ville d'Angers avait fait le choix de confier la gestion de ses parcs de stationnement à la Société publique Locale ALTER Services (anciennement SPL2A) dont l'un des objets est la gestion des services publics du déplacement et du stationnement. Pour rappel, tous les parcs publics de stationnement de la Collectivité sont gérés par cette société qui permet une gouvernance forte de la collectivité sur la gestion du stationnement, élément majeur de la politique de déplacements du territoire.

Suite à la décision du Conseil Municipal de la Ville d'Angers du 30 mars 2015 de construire une nouvelle patinoire sur le site Saint-Serge, la collectivité a saisi cette opportunité pour réaliser en sous-sol un parc de stationnement en ouvrage à vocation publique.

Ce dernier sera géré comme l'ensemble des parcs de stationnement angevins. C'est ce parking dont la réalisation et l'exploitation font l'objet d'un rapport.

Le contrat envisagé est une convention de délégation de service public conclue avec une société in house conformément aux articles L1411-19 et L1411-12 du code général des collectivités territoriales. Il est rappelé que, conformément à l'article 16 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession, cette dernière n'est pas applicable à la quasi-régie.

La convention, d'une durée de 27 ans, sera effective à la date de notification de la convention par la Communauté urbaine.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, articles L 1411-12 et L 1411-19,  
Vu l'article 16 de l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 05 octobre 2016  
Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

## DELIBERE

Approuve le principe de confier la convention de Délégation de Service Public à la SPL ALTER Services pour la construction, la gestion et l'exploitation du parc de stationnement de la Patinoire.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à entrer en négociation avec la SPL ALTER Services.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU  
communauté urbaine



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 12**

**Délibération n°: DEL-2016-248**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone industrielle - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - Avenant n°9 à la Convention publique d'aménagement - Approbation.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessons foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la **Zone industrielle d'Angers/Beaucouzé**, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

La Zone d'Aménagement Concerté a été créée le 6 décembre 1973. Son aménagement a été confié à ALTER Cités (anciennement dénommé Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire dite «SODEMEL ») le 28 juin 1974.

La concession a été prorogée en 2013 par avenant n°7 à la Convention Publique d'Aménagement jusqu'au 6 novembre 2016.

### II. Travaux :

Reste à réaliser la finition des chaussées et trottoirs sur quelques tronçons de rues.

### III. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
80 ha	61 ha 11 a

Surface vendue	Reste à vendre
59 ha 00 a	2 ha 11 a

### IV. Eléments financiers :

#### Bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 8 793 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent, et avec la participation suivante :

- le montant de la participation du concédant au titre de l'équilibre s'élève à :

256 000 €, sans changement par rapport au bilan précédent (versement effectué par le SIZIAB (Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle d'Angers Beaucouzé) avant son intégration dans Angers Loire Métropole).

Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 7 716 000 € HT. La somme de 591 000 € HT reste à régler.

Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 8 265 000 € HT (dont 8 123 000 € au titre des cessions).

La somme de 42 000 € HT reste à encaisser.

**V. Avenant n° 9 :**

Un avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement est proposé afin de prolonger celle-ci jusqu'au 6 novembre 2019.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement dénommé SODEMEL)

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé le 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

**DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone industrielle d'Angers/Beaucouzé actualisé au 31 décembre 2015, comprenant:

- o La note de conjoncture,
- o Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- o Le plan de trésorerie,
- o Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement conclu avec ALTER Cités qui proroge la durée de la convention jusqu'au 6 novembre 2019.

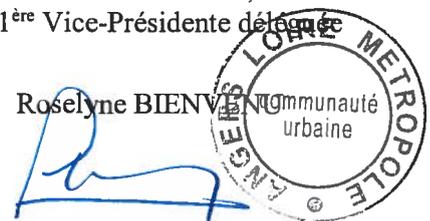
Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférents au dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVILLE



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 13**

**Délibération n°: DEL-2016-249**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté de la Bourrée - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - Avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement - Approbation.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

La Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée a été créée par le SIZIAB (Syndicat Intercommunal pour la Zone Industrielle d'Angers Beaucauzé) le 2 juillet 1992. Son aménagement a été confié à ALTER Cités (anciennement dénommée Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire dite «SODEMEL») en 1992 par le SIZIAB, et confirmé par Angers Loire Métropole le 9 décembre 2002 jusqu'en octobre 2012.

En 2014, l'avenant n° 8 à la Convention Publique d'Aménagement a prorogé la durée de la convention jusqu'au 6 octobre 2017.

### II. Travaux

Restent à commercialiser deux terrains sur la rue du Tertre.

### III. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
23 ha	19 ha 81 a
Surface vendue	Reste à vendre
18ha 85 a	0ha 96 a

### IV. Éléments financiers :

#### a. Bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 405 000 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent, et sans participation de la collectivité.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 884 000 € HT.  
La somme de 521 000 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 4 267 000 € HT.  
La somme de 138 000 € HT reste à encaisser.

#### b. Subventions :

Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a subventionné l'opération à hauteur de 65 934,20 €. Le Conseil Général de Maine et Loire a financé pour partie la réalisation du giratoire sur la RD 102, pour 54 907,40 € HT.

#### V. Avenant n° 9 :

Un avenant n° 9 à la convention publique d'aménagement est proposé afin de prolonger celle-ci jusqu'au 6 octobre 2019.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement dénommé SODEMEL),  
Vu le Compte Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté de la Bourrée actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n° 9 à la Convention Publique d'Aménagement conclu avec ALTER Cités qui proroge la durée de la convention jusqu'au 6 octobre 2019.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférents au dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 14**

**Délibération n°: DEL-2016-250**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers Est - Pôle 49 à Saint-Barthélemy-d'Anjou et Verrières-en-Anjou - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHO, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessons foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de **Pôle 49**, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

L'aménagement du parc d'activités de Saint-Barthélemy-d'Anjou/Verrières-en-Anjou, dénommé depuis Pôle 49, a été confié depuis le 20 juin 2000 pour une durée de 15 ans, par Angers Loire Métropole à ALTER Cités (anciennement dénommé Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire dite «SODEMEL»), prolongée par l'avenant n°5 jusqu'au 17 mai 2020.

La Zone d'Aménagement Concerté de Saint-Barthélemy-d'Anjou/Verrières-en-Anjou, dénommée depuis Pôle 49, a été créée le 26 février 2001. Le dossier de réalisation a été approuvé le 14 avril 2003 par le Conseil de Communauté.

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible*
111 ha	73 ha 81 a

Surface vendue	Reste à vendre
67 ha 18 a	6 ha 63 a

2 cessions en 2015 pour un total de 18 326 m<sup>2</sup>.

\* 1,5 ha en partie Est du site archéologique du lieudit Ste Anne sont exclus de la surface cessible.

### III. Eléments financiers :

#### Bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 630 000 € HT, en augmentation de 330 000 € par rapport à l'exercice précédent avec une participation du concédant inchangée et qui s'élève à 2 320 000 € décomposée en :

- 1 800 000 € au titre du financement des accès extérieurs (aménagement de l'échangeur de la Bouvinerie et du rond point du Parc des Expositions) restant à verser.
- 520 000 €, versés en 2012, pour l'acquisition de la maison jouxtant le bassin de rétention, afin de remédier aux nuisances sonores générées par l'activité de Véolia.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 24 578 214 € HT.

La somme de 5 051 786 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 26 089 150 € HT (dont 13 617 000 € au titre des cessions).

La somme de 3 540 850 € HT reste à encaisser.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement SODEMEL)

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité établi par la Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire actualisé le 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du **Parc d'activités d'Angers/Saint Barthélemy Pôle 49** actualisé au 31 décembre 2015, comprenant:

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 15**

**Délibération n°: DEL-2016-251**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire d'Angers-Avrillé - Secteur des Landes II - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la Zone d'Aménagement Concerté des Landes II, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques

La Zone d'Aménagement Concerté des Landes II a été confiée par convention publique d'aménagement à ALTER Cités, (anciennement dénommée Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire dite «SODEMEL») signée le 02 mars 2004, pour une durée de 12 ans soit jusqu'en mars 2016, et prorogée par avenant n°1 par délibération du Conseil de communauté en date du 10 juillet 2015, pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 04 mars 2021.

La Zone d'Aménagement Concerté des Landes II a été créée le 10 novembre 2005.

### II. Travaux

Au 31 décembre 2015, il reste à réaliser les travaux de finition des secteurs Nord (prolongement de la rue Descartes).

### III. Commercialisation

Surface brute	Surface cessible
22 ha 00 a	16 ha 90 a
Surface vendue	Reste à vendre
12 ha 18 a	04 ha 72 a

Aucune cession réalisée en 2015.

### IV. Éléments financiers

#### a. Bilan financier au 31 décembre 2015:

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 499 000 €, sans participation de la collectivité.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 4 196 000 € HT.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 141 000 € HT (recettes de cession)

#### b. Avance de trésorerie:

Angers Loire Métropole a consenti en 2006 une avance de trésorerie d'1 million d'euros, dont la durée a été prorogée par avenant avec une échéance au 31 décembre 2018 (avenant n°3, Conseil de Communauté du 10 juillet 2015).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le code de l'Urbanisme,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement SODEMEL),  
Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé le 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone d'Aménagement Concerté des Landes Il actualisé au 31 décembre 2015, comprenant:

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 16**

**Délibération n°: DEL-2016-252**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Verrières-en-Anjou - Secteur Océane - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 du **Parc d'activités communautaire Angers/Océane**, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

Son aménagement a été confié le 31 mars 2000, à ALTER Cités (anciennement dénommé Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire dite «SODEMEL») par le biais d'une convention publique d'aménagement d'une durée de 15 ans, prolongée de 3 ans par l'avenant n° 3.

### II. Travaux

Restent à réaliser les finitions des voiries existantes, la requalification des rues de la Bataillère et de Bennefray et la création d'un giratoire sur la RD 323 pour assurer la fluidité de la circulation complémentaire due à l'extension.

### III. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
25 ha	20 ha

Surface vendue	Reste à vendre
16 ha 31 a	3 ha 69 a

Aucune cession en 2015.

### IV. Eléments financiers

#### Bilan financier au 31 décembre 2015

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 060 000 € HT, (en augmentation de 110 000 € par rapport à l'exercice précédent) sans participation de la collectivité.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 071 446 € HT. La somme de 988 554 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 116 888 € HT. La somme de 944 000 € HT reste à régler.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement SODEMEL),  
Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités communautaire Angers/Océane actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENUE





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 17**

**Délibération n°: DEL-2016-253**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Parc d'Activités Communautaire Angers/Les Ponts de Cé - ZAC de Sorges - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015 - Avenant n°1 à la Convention Publique d'Aménagement - Approbation.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la ZAC d'activités de Sorges une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

La Zone d'Aménagement Concerté d'activités de Sorges a été créée par la commune des Ponts-de-Cé le 29 juin 2009. Son aménagement a été concédé par la Société d'Equipement du Département de Maine et Loire (SODEMEL) le 12 novembre 2009 jusqu'en 2019.

La compétence en aménagement économique sur les ZA communales a été transférée à Angers Loire Métropole suite à l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

En conséquence, Angers Loire Métropole est appelée à se substituer à la commune des Ponts-de-Cé en tant que concédant. Un avenant n°1 à la concession est proposé pour régulariser ce changement.

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
9,5 ha	6,8 ha

Surface vendue	Reste à vendre
2,47 ha	4,33 ha

Au 31 décembre 2015 ont été vendus les lots suivants (actes de ventes signés) :

- L'îlot A1 d'une surface de 4 589 m<sup>2</sup> : Garage Giraud, enseigne Peugeot,
- L'îlot A2 d'une surface de 903 m<sup>2</sup> : Contrôle technique Biarreau, enseigne Dekra,
- L'îlot A4 d'une surface de 2 510 m<sup>2</sup> : Cabinet d'orthodontie,
- L'îlot C1 d'une surface de 2 534 m<sup>2</sup> : Cabinet d'expert comptable Mace-Ars,
- L'îlot B1 d'une surface de 3 390 m<sup>2</sup> : DG Services,
- L'îlot C3 d'une surface de 1 213 m<sup>2</sup> : Entreprise l'Equip 49,
- L'îlot C3bis d'une surface de 748 m<sup>2</sup> : Gilet Plomberie,
- L'îlot D d'une surface de 8 820 m<sup>2</sup> au profit de la Semade dont Ose Industrie est le locataire.

✓ 4 compromis de vente ont été signés :

- L'îlot A3 d'une surface de 1 634 m<sup>2</sup> : extension du garage Giraud,
- L'îlot C7 d'une surface de 1 471 m<sup>2</sup> : paysagiste 1 000&1 Saisons,
- L'îlot C2 d'une surface de 1 749 m<sup>2</sup> : artisan chocolatier : Artisan Passionné,
- L'îlot B2 et B3 d'une surface de 4 752 m<sup>2</sup> : Point S.

Les actes des ventes sont programmés dans le courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2016.

✓ 3 lots supplémentaires sont en option d'étude.

### **III. Travaux :**

Les travaux de viabilité – phase provisoire – de la première tranche ont été achevés à la fin 2012. Suite à l'implantation des premières entreprises, les travaux de finition de la tranche 1 ont été lancés pour partie depuis janvier 2014.

Les travaux de viabilité – phase provisoire – de la deuxième tranche ont également été lancés en avril 2014 et sont achevés à ce jour.

Une campagne de travaux de finition est programmée pour la fin de l'année 2016 correspondant à la tranche 1 : voie de desserte et à une partie de la tranche 2 : secteur Ose Industrie.

Ces travaux consistent en la pose de bordures, la réalisation des trottoirs et cheminements piétons, des espaces verts, la mise en place de l'éclairage ainsi que de l'enrobé définitif sur certaines parties des voies.

### **IV. Eléments financiers :**

#### **a. Bilan financier au 31 décembre 2015 :**

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 3 842 000 € HT, sans participation de la collectivité.

Ce bilan est en baisse de 8 000 € HT par rapport à l'exercice précédent, due notamment à la diminution des frais financiers.

#### **Dépenses :**

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 114 000 € HT.

#### **Recettes :**

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 1 613 000 € HT.

#### **b. Avance de trésorerie :**

Une avance de trésorerie de 700 000 € pour une durée de 3 ans et versée en 2017 a été demandée par ALTER Cités auprès d'Angers Loire Métropole.

### **V. Avenant n°1 à la convention publique d'aménagement :**

Un avenant n° 1 à la convention publique d'aménagement est proposé afin de valider le changement de concédant. La Communauté urbaine Angers Loire Métropole vient se substituer à la commune des Ponts-de-Cé suite au changement de compétence en matière de développement économique.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le traité de concession conclu avec ALTER Cités,

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) actualisé le 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC d'activités de Sorges actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie, incluant le versement par Angers Loire Métropole d'une avance de trésorerie de 700 000 € à compter de 2017 et pour une durée de 3 ans
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n°1 à la convention publique d'aménagement entre Angers Loire Métropole et ALTER Cités.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents y afférents.

Les dépenses sont imputées au budget principal de l'exercice 2017 et suivant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 18**

**Délibération n°: DEL-2016-254**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Verrières en Anjou - secteur Océane/extension Ouest -  
Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC)- Bilan financier au 31 décembre 2015.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 du **Parc d'activités d'Angers/Océane – Extension Ouest** – une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

L'aménagement de l'opération a été confié par Angers Loire Métropole par convention de concession du 16 janvier 2012 à ALTER Public (anciennement dénommée Société Publique Locale d'Aménagement dite « SPLA de l'Anjou ») pour une durée de 15 ans.

### II. Commercialisation

Surface brute	Surface cessible
101 ha 43 a	70 ha 7 a

Surface vendue	Reste à vendre
0 ha	70 ha 7 a

La pré-commercialisation des terrains a été engagée dès 2013 sur la 1<sup>ère</sup> tranche mais le lancement a dû attendre un avancement suffisant des travaux de viabilisation.

### III- Eléments financiers

#### Bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 440 000 € HT, en augmentation de 40 000 € par rapport à l'exercice précédent avec une participation de la collectivité au titre de l'équilibre de l'opération de 2 450 000 €, inchangée par rapport au dernier bilan approuvé.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 12 413 533,05 € HT.

La somme de 11 026 466,95 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 23 358,62 € HT.

La somme de 23 416 641,38 € HT reste à encaisser.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Public (Anciennement dénommée «SPLA de l'Anjou »),  
Vu le compte rendu annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## **DELIBERE**

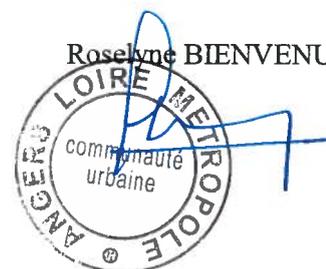
Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Parc d'activités d'Angers/Océane-extension Ouest actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 19**

**Délibération n°: DEL-2016-255**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Parc d'Activités Communautaire Angers/Les Ponts de Cé - ZAC Moulin Marcellie 2 - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015.**

**Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM**

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la **ZAC Moulin Marcille 2** une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

La Zone d'Aménagement Concerté Moulin Marcille 2 a été créée par Angers Loire Métropole le 8 mars 2007. Son aménagement a été concédé par Angers Loire Métropole à ALTER Cités (Anciennement dénommée Société d'Equipement du Département de Maine-et-Loire dite « SODEMEL »), le 12 avril 2007 jusqu'en 2017.

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
27 ha	22 ha 18 a

Surface vendue	Reste à vendre
12 ha 30 a	9 ha 88 a

Aucune Cession en 2015.

### III. Travaux :

Les travaux de la deuxième tranche de l'opération ont été engagés courant 2015 : voirie définitive des rues Lino Ventura et Anita Conti, aménagements routiers du giratoire sur la RD 4 et travaux de finition du bassin de rétention nord.

Par ailleurs, dans le cadre de la desserte Très Haut Débit des parcs d'activités communautaires, les travaux d'infrastructures de génie civil "fibre optique" hors opération seront réalisés dans le cadre du bilan de la ZAC pour permettre la desserte du parc d'activités par le réseau Melis@ entre autres.

### IV. Eléments financiers :

#### a. Bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 10 995 000 € HT, sans participation de la collectivité.

Ce bilan est stable par rapport à l'exercice précédent.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 8 624 000 € HT.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 837 000 € HT.

Le bilan au 31 décembre 2015 est établi dans l'hypothèse d'encaissement de la recette Faubourg du Commerce en 2017 pour un montant de 6 895 125 € HT.

b. Avance de trésorerie et avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie :

Une avance de trésorerie de 5 400 000 €, consentie en 2012 pour une durée de trois ans, a été versée par Angers Loire Métropole afin de palier au décalage dans le temps de la recette correspondant à la vente à Faubourg du Commerce (projet ARENA).

Cette avance de trésorerie a été prorogée pour une durée de 3 ans jusqu'au 31 août 2018, aux mêmes conditions, par l'avenant n°1 à la convention d'avance de trésorerie.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le traité de concession conclu avec la Société d'Équipement du Département de Maine-et-Loire (devenue ALTER Cités),

Vu le Compte Rendu d'Activités à la Collectivité (CRAC) actualisé au 31 décembre 2015.

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Moulin Marcille 2 actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-président délégué à signer cet avenant, ainsi que tous documents afférents au dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENRIEU  
  




**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 20**

**Délibération n°: DEL-2016-256**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté Le Buisson -  
Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015.**

**Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM**

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Buisson**, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

Angers Loire Métropole a confié l'aménagement de ce Parc d'Activité Communautaire à ALTER Cités (anciennement dénommée Société d'Aménagement de la Région d'Angers dite « SARA ») le 19 novembre 2004 jusqu'au 31 décembre 2020.

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
53 ha 23 a	38 ha

Surface vendue	Reste à vendre
23 ha 1 a	14 ha 99 a

### III. Eléments financiers:

#### a. Le bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 382 524 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent, et sans participation de la collectivité.

Un excédent d'opération est identifié au 31 décembre 2015 à hauteur de 811 112 €, avec un reversement à Angers Loire Métropole prévu pour 2016.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 20 901 190 € HT.

La somme de 14 481 334 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 26 664 153 € HT.

La somme 8 718 371 € HT reste à encaisser.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu la Convention Publique d'Aménagement signée entre Angers Loire Métropole et ALTER Cités (anciennement dénommée SARA)

Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé le 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la **ZAC du Buisson** actualisé au 31 décembre 2015, comprenant:

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées,

Approuve le reversement à la Collectivité de l'excédent de l'opération par anticipation pour 2016 d'un montant de 811 112 €.

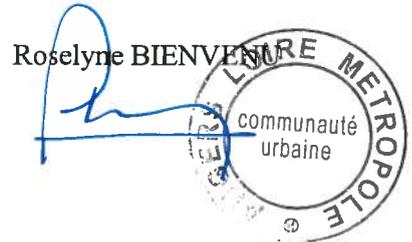
Impute la recette au budget de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 21**

**Délibération n°: DEL-2016-257**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - Zone d'aménagement concerté du Grand Périgné - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Grand Périgné** (Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé), une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

La Zone d'Aménagement Concerté du Grand Périgné a été créée le 28 juin 1991. Son aménagement a été confié en juin 1992, à ALTER Cités (anciennement dénommée Société d'Aménagement de la Région d'Angers dite « SARA ») jusqu'au 31 décembre 2020.

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
24ha 90 a	20ha 20a

Surface vendue	Reste à vendre
16 ha 61a	3 ha 59a

### II. Eléments financiers:

#### a. La bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépense et en recette à 4 238 581 € HT, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé.

Le bilan s'équilibre avec la participation suivante :

- le montant de la participation du concédant s'élève à 641 165 €, sans changement par rapport au dernier bilan approuvé.
- En 2016, le versement de 250 000 € est prévu au titre de la participation d'équilibre.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 3 980 441,91 € HT.

La somme de 258 139,09 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 2 983 322,43 € HT.

La somme de 1 255 258,57 € HT reste à encaisser.

#### b. Avance de trésorerie :

Le plan de trésorerie tient compte du versement d'une avance de trésorerie de 1 000 000 € consentie en 2007, prorogée par avenants, avec une échéance au 31 décembre 2018.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement signée entre Angers Loire Métropole et ALTER  
Cités (anciennement SARA),  
Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé le 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche  
et Innovation du 26 octobre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18  
octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la **ZAC du Grand Périgné** actualisé au 31  
décembre 2015, comprenant:

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

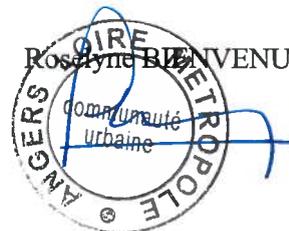
Approuve le versement de la participation d'équilibre d'un montant de 205 000 euros

Impute les dépenses au budget de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 22**

**Délibération n°: DEL-2016-258**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Beaucouzé - ZFU Belle Beille Patton - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)- Bilan financier au 31 décembre 2015. Avenant n° 5 à la Convention Publique d'Aménagement - Approbation.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoit PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la **Zone Franche Urbaine (ZFU) Belle-Beille Patton**, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil.

### I. Aspects juridiques

Le lotissement de la ZFU Patton a été autorisé le 29 juin 2005. Son aménagement a été concédé en 2005 pour une durée de 11 ans (jusqu'au 31 décembre 2016) à ALTER Cités (anciennement Société d'Aménagement de la Région d'Angers dite «SARA »).

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
9 ha 20 a	7 ha 20 a

Surface vendue	Reste à vendre
6 ha 10	1 ha 10

### III. Eléments financiers :

#### Bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 511 225 € HT (sans changement par rapport à l'exercice précédent, avec une participation d'Angers Loire Métropole de 503 000 € (en diminution par rapport au bilan précédent).

En 2016, le versement de 340 000 € est prévu au titre de la participation d'équilibre. Cette dépense est inscrite au budget 2016 voté par Angers Loire Métropole.

#### Dépenses

Le total des dépenses réglé du début de la concession au 31 décembre 2015 s'élève à 2 192 641,19 € HT. La somme de 318 583,81 € HT reste à régler.

#### Recettes

Le total des recettes encaissé du début de la concession au 31 décembre 2015 s'élève à 1 766 362,79 € HT.

La somme de 744 862,21 € HT reste à encaisser.

### IV. Avenant n° 5 :

Un avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement est proposé afin d'actualiser le montant et l'échéancier de versement de participation de la collectivité à savoir :

- 2016 : 340 000 €,
- 2018 : 163 000 €.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement SARA),  
Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Zone Franche Urbaine (ZFU) Belle-Beille Patton actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve l'avenant n° 5 à la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (Anciennement SARA) qui actualise le montant et l'échéancier de versement de la participation de la Collectivité.

Impute les dépenses au budget 2016 et les suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 23**

**Délibération n°: DEL-2016-259**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'activités communautaire Angers/Ecouflant - ZAC de Beuzon - Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) - Bilan financier au 31 décembre 2015.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 de la **Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beuzon**, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

La Zone d'Aménagement Concerté de Beuzon a été créée le 29 mars 1994. Son aménagement a été confié par Angers Loire Métropole par convention de concession du 16 janvier 2012 à ALTER Cités (anciennement dénommée Société d'Aménagement de la Région d'Angers dite « SARA »), puis confirmé par Angers Loire Métropole qui a prorogé la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017.

### II. Commercialisation

Surface brute	Surface cessible
32 ha 60 a	20 ha 60 a

Surface vendue	Reste à vendre
18 ha 95 a	1 ha 65 a

Aucune cession en 2015.

### III- Eléments financiers

#### Bilan financier au 31 décembre 2015

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 6 195 423 € HT (sans augmentation par rapport à l'exercice précédent) et s'équilibre avec une participation suivante :

- La participation du concédant s'élève à 899 082 €, sans changement par rapport à l'exercice précédent et totalement versée.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 5 810 689,25 € HT. La somme de 384 733,75 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève à 5 787 969,10 € HT. La somme de 407 453,9 € HT reste à encaisser.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la Convention Publique d'Aménagement conclue avec ALTER Cités (anciennement SARA),  
Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) de **la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Beuzon** actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 24**

**Délibération n°: DEL-2016-260**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Actions en faveur de l'entreprise**

**Parc d'Activités Communautaire Angers/St Léger- Lotissement des Robinières VI - Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC)- Bilan financier au 31 décembre 2015**

**Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM**

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRÉ a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRÉTIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) comprend une note de conjoncture sur l'opération, le bilan financier, le bilan comparatif, le plan de trésorerie, les tableaux d'acquisitions et de cessions foncières.

Avant d'approuver le CRAC 2015 du **Lotissement les Robinières VI** (Parc d'activités communautaire Angers St Léger, une synthèse de ces éléments est portée à la connaissance du Conseil :

### I. Aspects juridiques :

Le lotissement des Robinières VI a été autorisé les 8 mars 2006, 31 août 2006 et 1er juillet 2008.

Son aménagement a été concédé à ALTER Cités (anciennement Société d'Aménagement de la Région d'Angers dite « SARA ») le 21 juillet 2005 jusqu'au 21 juillet 2017.

### II. Commercialisation :

Surface brute	Surface cessible
9 ha 03 a	6 ha 77 a

Surface vendue	Reste à vendre
2 ha 25 a	4 ha 52 a

### III. Eléments financiers :

#### a) Le bilan financier au 31 décembre 2015 :

Le bilan s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 740 337 € HT, sans changement par rapport à l'exercice précédent.

La participation du concédant s'élève à 1 333 790 € HT. La participation d'équilibre versée par Angers Loire Métropole est de 1 054 755 €. Le versement du solde (279 035 €) reste à planifier au-delà de 2019.

#### Dépenses :

Le total des dépenses réglé au 31 décembre 2015 s'élève à 1 822 000 € HT.  
La somme de 918 234 € HT reste à régler.

#### Recettes :

Le total des recettes encaissé au 31 décembre 2015 s'élève 1 510 000 € HT.  
La somme de 1 229 949 € HT reste à encaisser.

#### b) Financement à mettre en place

Compte tenu de la situation de trésorerie négative de l'opération, il est proposé la mise en place début 2017 d'un financement par emprunt de 300 000 € avec garantie, sur une durée de 5 ans.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Traité de Concession conclu avec ALTER Cités (anciennement Société d'Aménagement de la Région d'Angers),  
Vu le Compte Rendu Annuel à la Collectivité actualisé au 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Compte Rendu Annuel à la Collectivité du Lotissement Les Robinières VI actualisé au 31 décembre 2015, comprenant :

- La note de conjoncture,
- Le bilan financier prévisionnel actualisé,
- Le plan de trésorerie,
- Le bilan comparatif des dépenses et recettes prévisionnelles/réalisées.

Approuve le principe de la mise en place d'un financement par emprunt de 300 000 € avec garantie, qui donnera lieu, après consultation des organismes bancaires, à délibération spécifique de la Collectivité.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 25**

**Délibération n°: DEL-2016-261**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique**

**Aéroport Angers Marcé - Délégation de Service Public - Gestion et exploitation - SGAAM/KEOLIS - Rapport annuel 2015.**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole est propriétaire de l'aéroport d'Angers-Marcé et a retenu la SGAAM, filiale de Kéolis pour exploiter cet aéroport, dans le cadre d'une délégation de service public signée pour 8 ans (2010-2017).

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année un rapport à la Collectivité, qui doit être présenté à l'assemblée délibérante.

Le rapport complet est disponible à Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1411-3,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

Considérant l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 6 septembre 2016

## DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 26**

**Délibération n°: DEL-2016-262**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Aéroport Angers-Marcé - Délégation de Service Public - Avenant n°2 - Approbation.**

**Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM**

Acte Retiré

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 27**

**Délibération n°: DEL-2016-263**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Aéroport Angers Marcé - Développement des lignes aériennes - Plan de financement 2016**

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a confié à la SGAAM, filiale de Kéolis Airport, l'exploitation de son aéroport dans le cadre d'une délégation de service public signée pour huit années (2010-2017), qui sera prorogée de deux ans à cette échéance, par avenant à la convention initiale. Kéolis est dans ce cadre chargé de dynamiser le développement de la plateforme notamment grâce à l'ouverture de lignes aériennes régulières et à leur installation dans la durée. Conformément aux pratiques en vigueur dans les aéroports régionaux européens, les compagnies aériennes sollicitent dans ce cadre un accompagnement financier des collectivités locales pour la phase de lancement de leur projet.

Considérant que le marché aérien est très difficile et que de ce fait les caractéristiques des lignes sont susceptibles de modifications en terme de destinations, de nombre de sièges, de types d'avions, de fréquence des vols, la répartition de l'accompagnement financier entre les partenaires Angers Loire Métropole / SGAAM / Conseil départemental / Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire a été défini par la délibération DEL- 2010 6305 du Conseil de Communauté en date du 9 décembre 2010. Selon le principe défini, la participation d'Angers Loire Métropole au cofinancement des lignes aériennes s'effectuait dans la limite de 50 % des financements demandés par les compagnies, avec un plafond d'aides annuel limité à 190 000 € TTC pour les années 2010 et suivantes. Chaque projet avec une compagnie aérienne devait ensuite faire l'objet d'une convention spécifique entre la SGAAM, mandataire, et les cofinanceurs, précisant la nature du projet, les conditions financières et le système de suivi évaluation choisi pour contrôler la bonne exécution de la convention.

Pour autant, ce principe de répartition n'apparaît aujourd'hui plus adapté aux nécessités de développement continu de son activité, avec une hausse de 58 % des mouvements pour l'aviation commerciale en 2015 et de 32 % du nombre de passagers transportés (12 000 passagers, avec une estimation à 18 000 passagers pour l'année 2016). En outre, le partenariat financier doit par ailleurs s'adapter au retrait du Conseil départemental, lié aux évolutions de compétences des collectivités territoriales issues de la loi Notre.

En 2016, la compagnie BA CITIFLYER a ouvert une liaison régulière à l'année vers l'aéroport de London City à compter du mois d'avril 2016 avec plusieurs fréquences par semaine, et la compagnie SKY TAXY a proposé une ligne régulière aidée vers Nice (et une nouvelle liaison vers Lyon à compter de novembre 2016) avec plusieurs fréquences par semaine. Le montant total des contributions financières sollicité pour le financement des lignes en 2016 s'établit à 393 000 €.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, il y a lieu de modifier le principe de répartition des cofinancements et leur montant.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1411-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la convention de service public entre Angers Loire Métropole et Kéolis en date du 20 novembre 2009,  
Vu la délibération DEL-2010-305 concernant la plan de financement du développement des lignes aériennes en date du 9 décembre 2010,

Considérant que la SGAAM, filiale de Kéolis, est chargée de développer des lignes aériennes européennes régulières au départ d'Angers,

Considérant que les compagnies aériennes demandent des aides financières aux autorités locales conformément aux pratiques en vigueur dans les aéroports régionaux européens,  
Considérant qu'Angers Loire Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire cofinancent le lancement des opérations pour l'année 2016,  
Considérant la participation de la Chambre de Commerce et d'industrie de Maine et Loire pour l'année 2016, d'un montant de 30 000 € TTC,  
Considérant que la SGAAM, maître d'ouvrage de l'opération, est à ce titre signataire des contrats avec les compagnies et signataire d'une convention de partenariat tripartite avec les co-financeurs

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 26 octobre 2016

### DELIBERE

Rapporte la délibération cadre concernant le plan de financement des lignes aériennes du 9 décembre 2010,

Accepte de participer au cofinancement des opérations pour un montant de 363 000 € pour l'année 2016,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions de partenariats relatives au développement des lignes aériennes au départ d'Angers Loire Aéroport avec la SGAAM et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire ;

Impute la dépense relative aux aides au démarrage qui sera versée à Kéolis sur la ligne 67433 du budget annexe aéroport 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstentions:5.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 28**

**Délibération n°: DEL-2016-264**

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Promotion touristique du territoire**

**Société d'économie mixte Angers Loire Tourisme - Office de tourisme de l'agglomération angevine - Rapport d'activités 2015.**

Rapporteur : Véronique MAILLET

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte.

Le rapport annuel reprend de manière détaillée les éléments financiers et l'activité de cette société.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 1524-5,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission finances du 07 novembre 2016,

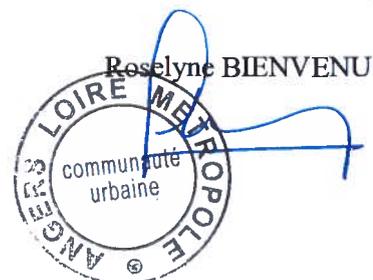
## DELIBERE

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2015.

Le conseil donne acte

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 29**

**Délibération n°: DEL-2016-265**

**DEPLACEMENTS - Transports urbains**

**Halte ferroviaire de Trélazé - Réalisation des travaux de réouverture - Convention avec SNCF Réseaux - Approbation.**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

La halte ferroviaire de Trélazé, destinée à accompagner l'urbanisation de la commune de Trélazé avec l'aménagement des ZAC de la Quantinière et de la Guérinière, permettra d'améliorer de façon significative les déplacements des actuels et futurs habitants de Trélazé vers le centre-ville d'Angers, tant pour leurs déplacements de travail et d'études que personnels.

Un protocole de partenariat relatif à la création d'une halte ferroviaire à Trélazé a été signé en juillet 2012, et le programme d'opérations a été validé en juillet 2013, sur la base d'un financement à parité entre Angers Loire Métropole et la Région des Pays-de-la-Loire et avec 4 périmètres de maîtrise d'ouvrage : SNCF Réseaux (passerelle et quais), SNCF Gares et connexions (équipements de quai), commune de Trélazé (parking-relais) et Angers Loire Métropole (abris vélos et valideurs).

Les études avant-projet et projet ont été réalisées en 2016 et le projet va entrer en phase opérationnelle en 2017. Le montant global en euros courant de l'opération, études comprises, est estimé à 7,61 M€, dont 6,20 M€ sur le périmètre de maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, 0,58 M€ sur celui de Gares & Connexions, 0,81 M€ sur celui de la Ville de Trélazé (hors aménagements urbains et paysagers) et 0,02 M€ sur celui d'Angers Loire Métropole.

Il appartient aujourd'hui de porter à votre approbation la convention de financement de la phase Réalisation (REA) avec SNCF Réseaux. L'engagement financier pour Angers Loire Métropole est de l'ordre de 2,83M€.

Les autres conventions de financement de la phase REA relatives aux périmètres SNCF Gares et connexions et Commune de Trélazé vous seront soumises en avril 2017.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code des transports,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la loi d'orientations des transports intérieurs du 30 décembre 1982,  
Vu la délibération N° 2012-170 du Conseil de communauté du 10 mai 2012 relative à l'approbation du protocole d'accord et de la convention de financement des études préliminaires avec la Région des Pays de la Loire, de RFF et de la commune de Trélazé,

Considérant l'intérêt de rouvrir la halte ferroviaire de Trélazé pour assurer la desserte en transport collectif du secteur est de l'agglomération,

Considérant le protocole de partenariat du 20 juillet 2012 signé avec la Région des Pays de la Loire, La Ville de Trélazé et Réseau Ferré de France,

Considérant la convention et les avenants n°1 et n°2 pour les études d'avant projet et projet signée avec la Région des Pays de la Loire, la Commune de Trélazé et Réseau Ferré de France,

Considérant la convention relative au financement de la phase de réalisation de la création de la halte de Trélazé avec la Région des Pays de la Loire, de RFF et de la commune de Trélazé,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 02 novembre 2016

## DELIBERE

Approuve la convention relative au financement de la phase réalisation (REA) pour l'opération de réalisation d'une halte ferroviaire à Trélazé - Périmètre SNCF Réseaux, avec la Région des Pays de la Loire, la SCNF et la commune de Trélazé,

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à signer cette convention,

Impute la dépense sur les crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 30**

**Décision n°: DEL-2016-266**

**PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets**

**Broyage collectif de déchets végétaux dans les communes - Convention-type avec les communes -  
Approbation.**

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## **EXPOSE**

Dans le cadre de sa démarche de réduction des déchets, Angers Loire Métropole s'engage, entre autres, à promouvoir le compostage ou le broyage individuel des déchets végétaux produits par les particuliers, pour éviter aux habitants de se déplacer dans les déchèteries dont la fréquentation ne cesse d'augmenter.

Afin de compléter les dispositifs actuels de traitement des déchets végétaux et de passer ces actions à un niveau supérieur, à plus grande échelle et dans une approche collective et citoyenne, il est proposé qu'Angers Loire Métropole accorde une aide forfaitaire aux communes qui organiseront une animation de broyage de déchets végétaux à l'attention de leurs habitants, en complément de leur propre broyage de déchets verts communaux.

Cette aide consistera en une participation d'Angers Loire Métropole pour la location d'un broyeur industriel de déchets végétaux, à hauteur de 200 € par animation dans la commune, dans la limite de 2 animations par commune.

L'objectif au profit des habitants est d'offrir un service de proximité, grâce auquel ils pourront aller faire broyer leurs déchets végétaux dans leur propre commune, et repartir ensuite avec du broyat de déchets végétaux pour leur jardin.

Ce type d'actions répond également à l'objectif de la loi sur la Transition Énergétique et la Croissance verte fixé à notre collectivité, car, outre le fait de minimiser les déplacements, il permettra de détourner des tonnages de déchets végétaux qui, sinon, auraient été amenés en déchèterie.

Il est donc proposé de passer une convention-type, expérimentale et d'une durée d'un an, avec les communes intéressées, pour acter les modalités pratiques et financières de ce dispositif dans ces communes.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le projet de territoire d'Angers Loire Métropole 2016-2030, portant sur la transition énergétique,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 25 octobre 2016

## **DELIBERE**

Approuve la convention-type avec les communes, autorisant une participation financière de la collectivité à hauteur de 200 € par animation dans les communes, dans la limite de 2 animations par commune.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les conventions à intervenir avec les communes d'Angers Loire Métropole,

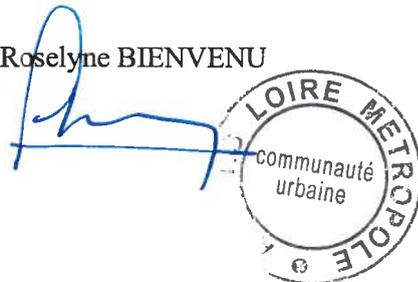
Impute les dépenses sur le budget annexe Déchets de l'exercice 2017 et suivants, aux articles prévus à cet effet.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 31**

**Délibération n°: DEL-2016-267**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Angers Cœur de Maine - ZAC Quai Saint Serge - Bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact complétée.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOUS, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

La Zone d'Aménagement Quai Saint Serge se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le développement de ce secteur opérationnel poursuit simultanément les objectifs suivants :

- une place prépondérante donnée à l'économie, la formation et la recherche,
- une place à affirmer pour faire de ce quartier un lieu de création, d'innovation, d'animation et dédié aux loisirs urbains,
- une programmation urbaine mixte permettant de constituer un ensemble urbain varié,
- une forme urbaine contemporaine associée à une présence structurante du végétal tant pour les espaces publics que pour les îlots privés,
- une accessibilité mieux organisée pour l'automobile et améliorée pour les autres modes,
- une exigence environnementale permettant de faire de Saint Serge un quartier agréable à vivre et capable de s'adapter aux changements climatiques.

La ZAC Quai Saint Serge a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un premier avis de l'autorité environnementale du 25 août 2015 et d'un second avis du 14 mars 2016 au titre de la loi sur l'eau et milieux aquatiques enrichissant le dossier de réalisation de la ZAC.

L'article R 311-7 du Code de l'urbanisme précise que « le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création ».

Conformément à l'avis de l'Autorité Environnementale du 25 août 2015, des précisions et compléments ont été apportés à l'étude d'impact :

- précisions portant sur les documents de planification et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE),
- mise en évidence des enjeux paysagers et de leur prise en compte dans le plan d'aménagement,
- précisions apportées au volet circulation et stationnement,
- description des volumes de déblais-remblais et des volumes d'eaux stockées.

Ces compléments ont fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, rendu le 8 août 2016.

Ainsi, en application des articles L. 122-1-1 et R. 122-11-I du Code de l'Environnement et par délibération du Conseil de communauté du 11 juillet 2016, il a été décidé de mettre à la disposition du public du 15 au 30 septembre 2016 l'étude d'impact complétée et l'avis de l'autorité environnementale du 8 août 2016.

Un registre permettant au public de formuler ses observations a été mis à disposition en complément de l'étude d'impact complétée et de l'avis de l'autorité environnementale.

Au cours de cette mise à disposition, aucune observation n'ayant été formulée, il est proposé de dresser un bilan positif de cette mise à disposition.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R. 311-7,  
Vu le Code de l'environnement, et notamment les articles L. 122-1-1 et R. 122-11-I,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la délibération DEL-2015-274 du Conseil de Communauté du 16 novembre 2015 créant la ZAC Quai Saint Serge,  
Vu la délibération DEL-2015-155 du Conseil de Communauté du 11 juillet 2015 définissant les conditions de la mise à disposition de l'étude d'impact complétée et de l'avis de l'autorité environnementale,  
Vu les avis de l'autorité environnementale en dates du 25 août 2015, 14 mars et 8 août 2016,  
Vu le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact complétée et du dernier avis de l'autorité environnementale,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact complétée.

Met à la disposition du public ce bilan à l'Hôtel de Communauté, pour une période de 15 jours à compter de l'exécution de la délibération, aux jours et heures d'ouverture au public.

Procède aux mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 32**

**Délibération n°: DEL-2016-268**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Angers Cœur de Maine - ZAC Quai Saint Serge - Déclaration de projet ZAC Quai Saint Serge emportant mise en compatibilité du POS d'Angers - Approbation.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOUE, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le projet de ZAC Quai Saint Serge se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Le projet urbain Angers Cœur de Maine vise à la fois à participer à une redynamisation du centre-ville, en parallèle du passage d'une nouvelle ligne de tramway place Molière, à organiser le développement de Saint-Serge qui, comme l'opération Cours Saint Laud, constitue le prolongement naturel du centre-ville d'Angers et à permettre aux angevins de redécouvrir les sites fondateurs de leur ville, la Maine et ses rives en particulier.

Dans ce cadre, une première opération d'aménagement a été définie à l'échelle de 15,6 hectares concernés, dénommée Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Quai Saint Serge. Cette ZAC est délimitée par les avenues Besnardière à l'Est, de la Constitution au Sud, le quai Félix Faure à l'Ouest et la rue Joseph Cugnot au Nord.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté d'étendre le secteur central et animé des activités universitaires et tertiaires existantes, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants.

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Quai Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la ZAC Quai Saint Serge et demandé à Angers Loire Métropole de créer cette ZAC.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts d'Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en Communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

L'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge poursuit plusieurs objectifs d'intérêt général et de développement durable et notamment :

- Contribuer au renforcement du cœur de l'agglomération et en particulier au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge ;
- « Renaturer » des espaces remblayés et industrialisés et « désimperméabiliser » des espaces aujourd'hui fortement minéralisés (bâtiments industriels, cours à camions, voiries...) où la présence de la faune et de la flore est très limitée voire absente ;
- Participer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue de l'agglomération angevine et à l'amélioration du corridor de biodiversité que constitue la Maine et ses abords ;
- Renouveler la ville sur elle-même par la reconquête d'espaces d'activités vieillissants et sous-utilisés, et ce faisant, contribuer à limiter l'étalement urbain en périphérie de l'agglomération angevine et participer à donner une nouvelle identité à une entrée de ville importante d'Angers ;
- Maintenir et faire évoluer des activités économiques en ville qui peuvent avoir leur place dans un contexte plus urbain ;
- Anticiper le traitement de sites pollués, qui, sans projet urbain, seraient restés en l'état ;

- Apporter une réponse préventive adaptée au risque d'inondation qui concerne l'intégralité de ce secteur faisant l'objet de prescriptions spécifiques au PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ;
- Valoriser les infrastructures de transport récemment réalisées et à venir (tramway), et optimiser ainsi les investissements effectués en participant à leur attractivité
- Développer une offre adaptée au développement urbain de la ville d'Angers, s'agissant notamment d'équipements structurants
- Offrir de nouveaux espaces de loisirs et de détente en ville, susceptibles de contribuer au bien-être des actifs et résidents en milieu urbain.

Le plan d'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge, participant à un renouvellement urbain en profondeur de ce secteur, s'organise de la manière suivante :

- un important espace vert inondable, en déblai et non-bâti, d'une superficie d'environ 5,5 hectares, permettra à la Maine de trouver un champ d'expansion adapté en cas de crue ;
- une extension progressive du tissu urbain du quartier Ney, avec une programmation immobilière mixte qui privilégiera les fonctions liées à l'enseignement, la recherche, la formation et les loisirs urbains tels que la patinoire ;
- un secteur voué aux activités artisanales, de services ou tertiaires issu du renouvellement de la zone d'activités existante de Saint Serge.

Les règles d'urbanisme en vigueur dans le Plan d'Occupation des Sols d'Angers Loire Métropole – secteur d'Angers n'étant, en l'état, pas compatible avec la réalisation de ce projet, il a été décidé de procéder à une mise en compatibilité du POS d'Angers par la voie d'une Déclaration de Projet.

A cet effet, un dossier a été constitué et par délibération du 16 novembre 2015, Angers Loire Métropole a sollicité de Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête publique préalable unique au titre des procédures relatives à la déclaration de projet et à la loi sur l'eau.

La réunion des personnes publiques associées a été organisée par Angers Loire Métropole le 26 novembre 2015, concluant à un avis favorable sur le projet.

Une enquête publique unique a été organisée par la Préfecture de Maine et Loire du 3 juin au 7 juillet 2016, suivant arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2016 N°103 du 3 mai 2016. Suite à cette enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable en date du 5 août 2016.

Aussi, au regard de l'ensemble de ces éléments, il est possible d'affirmer que ce projet d'aménagement trouve toute sa place en ce lieu et qu'il constitue un projet majeur pour l'agglomération angevine et la Ville d'Angers. Pour ces raisons, le projet Quai Saint Serge constitue de toute évidence un projet d'intérêt général.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme et dans la mesure où Angers Loire Métropole est à la fois la collectivité initiatrice de la déclaration de projet compte tenu de sa compétence pour l'aménagement de la ZAC Quai Saint-Serge et, est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'approbation de la déclaration de projet emporte approbation du volet mise en compatibilité du POS d'Angers.

Il convient à ce titre de rappeler les principales dispositions de la mise en compatibilité dont l'objectif est d'assurer pour le projet une cohérence dans le temps du dispositif réglementaire, du POS au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à l'échelle communautaire) en cours d'élaboration, dont l'approbation prévisionnelle est prévue au premier trimestre 2017 :

- Création d'un règlement et zonage spécifiques au projet (UZ/cms) structuré en 2 secteurs :

- UZA/cms correspondant au quartier urbain central, à dominante équipement/habitat, dans le prolongement du quartier St Serge Ney Chalouère pour une surface de 7,7 ha.
- UZY/cms correspondant au renouvellement de la zone d'activités pour une surface de 7,8 ha.

La zone UY(u) est réduite de 14,7 ha, la zone UZB/sts de 0,8 ha, et réduction très mineure (calage de zone) de la zone UZA/sts.

- Lexique associé à la zone UZ/cms.

Les dispositions réglementaires proposées permettent de mettre en œuvre le schéma d'organisation d'ensemble du secteur, et sont cohérentes avec les dispositions du PLUI en cours d'élaboration. Ainsi, en particulier, les règles d'implantation, de hauteurs, de stationnement, ainsi que les définitions du lexique spécifique, permettent d'assurer la continuité de la règle.

- Suppression de l'ER « V41 », destiné à la réalisation d'une « voie nouvelle entre l'avenue Besnardière et la rue du Maine », qui n'a plus lieu d'être, la rue étant réalisée.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L300-6, L153-54 et suivants et LR.153-16 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le POS –secteur d'Angers,

Vu la délibération DEL-2015-67 du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 23 février 2015 relative au lancement de la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge et à la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu la délibération DEL-2015-481 du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 26 octobre 2015 relative à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge et au bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et approuvant le dossier de création de ZAC,

Vu la délibération DEL-2015-274 du Conseil de communauté du 16 novembre 2015 créant la ZAC Quai Saint Serge,

Vu la délibération DEL-2015-276 du Conseil de communauté du 16 novembre sollicitant de Madame la Préfète l'ouverture d'une enquête publique préalable unique au titres des procédures relatives à la déclaration de projet et à la loi sur l'eau,

Vu les avis de l'Autorité Environnementale en date du 25 août 2015 relative au dossier de création de la ZAC Quai Saint Serge et en date du 8 août 2016 relative au dossier de réalisation de la ZAC Quai Saint Serge,

Vu le compte rendu de la réunion des personnes publiques associées du 26 novembre 2015,

Vu l'arrêté préfectoral DIDD/BPEF/2016 N°103 du 3 mai 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique unique qui s'est déroulée du 3 juin au 7 juillet 2016,

Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 5 août 2016,

Vu le dossier de déclaration de projet et notamment le dossier de mise en compatibilité du POS-secteur d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## **DELIBERE**

Approuve le dossier de déclaration de projet de la Zone d'Aménagement Concerté Quai Saint Serge, emportant mise en compatibilité du POS – secteur d'Angers, tel qu'annexé à la présente délibération et qui comprend :

- Une notice juridique et administrative,
- Une notice de présentation de l'intérêt général du projet,
- Un dossier de mise en compatibilité du POS d'Angers Loire Métropole – secteur d'Angers.

Prononce l'intérêt général de l'opération d'aménagement Quai Saint Serge,

Procède aux formalités d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 33**

**Délibération n°: DEL-2016-269**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Angers Cœur de Maine - ZAC Quai Saint Serge - Programme des Equipements Publics -  
Approbation.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

La Zone d'Aménagement Quai Saint Serge se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Ainsi, par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (dénommée depuis juillet 2016 ALTER Public) un mandat d'études visant à définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet Angers Cœur de Maine et de la ZAC Quai Saint Serge en particulier.

Dans ce cadre, des études ont été engagées à la fois à l'échelle de Saint Serge dans son ensemble pour disposer d'un plan d'aménagement cohérent dans le temps et conforme au Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine et à l'échelle de 15,6 hectares concernés par la ZAC Quai Saint Serge.

Cette ZAC est délimitée par les avenues Besnardière à l'Est, de la Constitution au Sud, le quai Félix Faure à l'Ouest et la rue Joseph Cugnot au Nord. Le site est aujourd'hui essentiellement occupé par des activités artisanales, commerciales et tertiaires occupant de vastes espaces. Certaines parcelles sont inoccupées.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté d'étendre le secteur central et animé des activités universitaires et tertiaires existantes, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants.

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Quai Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la ZAC Angers Saint Serge et demandé à Angers Loire Métropole de créer cette ZAC.

Par arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts d'Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

La ZAC Quai Saint-Serge, à dominante de développement économique et d'enseignement supérieur, relève désormais de la compétence d'Angers Loire Métropole.

L'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge poursuit plusieurs objectifs :

- Contribuer au renforcement du cœur de l'agglomération et en particulier au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants ;
- Offrir de nouveaux espaces de loisirs et de détente en ville, susceptibles de contribuer au bien-être des actifs et résidents en milieu urbain, notamment par la réalisation d'une nouvelle patinoire et d'un grand parc central ;
- Prendre en compte le risque d'inondation en faisant des règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine un élément fondateur du projet ;
- Participer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue de l'agglomération angevine et à l'amélioration du corridor de biodiversité que constituent la Maine et ses abords ;

- Valoriser l'accès à ce site par les transports en commun, notamment grâce à la présence de la station de tramway Berges de Maine et mieux organiser les accès pour les autres modes de transports ;
- Maintenir et faire évoluer des activités économiques en ville qui peuvent avoir leur place dans un contexte plus urbain ;
- Renouveler la ville sur elle-même par la reconquête d'espaces d'activités vieillissants et sous-utilisés, et ce faisant, contribuer à limiter l'étalement urbain en périphérie de l'agglomération angevine ;
- « Renaturer » des espaces remblayés et industrialisés et anticiper le traitement de sites pollués, qui, sans projet urbain, seraient restés en l'état.

Le plan d'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge s'organise de la même façon que le plan d'ensemble de Saint Serge avec :

- Un important espace vert inondable, en déblai et non-bâti, d'une superficie d'environ 5,5 hectares, qui permettra à la Maine de trouver un champ d'expansion adapté en cas de crue ;
- Une extension progressive du tissu urbain du quartier Ney, avec une programmation immobilière mixte qui privilégiera les fonctions liées à l'enseignement, la recherche, la formation et les loisirs urbains tels que la patinoire ;
- Un secteur voué aux activités artisanales, de services ou tertiaires issu du renouvellement de la zone d'activités existante de Saint Serge.

Conformément à l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme, un Programme des Equipements Publics a été élaboré.

Ce programme porte sur des équipements d'infrastructures composés de voiries nouvelles et/ou à réaménager et/ou à prolonger, aux réseaux divers liés à ces voies et au paysagement des espaces publics. Trois secteurs sont différenciés :

A l'Ouest :

- L'adaptation de la contre-allée du quai Felix-Faure, en coordination avec la mise en œuvre du programme d'apaisement de la voie des berges et de la constitution de la voie collectrice venant se substituer à l'actuelle contre-allée ;
- Le réaménagement de la rue Joseph-Cugnot et son prolongement au Nord vers la rue Vaucansson ;

Au centre de la ZAC :

- L'aménagement du grand parc paysagé de Saint Serge en lien avec la Maine ;
- Le parvis de la future patinoire, en lien avec le parvis du cinéma, le pont Confluence, la station de tramway Berges de Maine et le mail Mitterrand ;
- L'allée des Présidents, formant le prolongement du mail Mitterrand ;
- Le déplacement du ruisseau de Jérusalem.

A l'Est, de voiries réaménagées et prolongées permettant la desserte des différents îlots constructibles :

- Rue Rouchy,
- Rue du Docteur Bonhomme,
- Rue Pilastre,
- Rue du Maine,
- Rue Brouard.

En fonction des besoins ultérieurs et afin de répondre aux évolutions de la demande des usagers de ce secteur, différents équipements collectifs, publics ou privés, pourront être implantés dans la ZAC Quai Saint Serge.

En conséquence, sur la base du dossier de présentation du Programme des Equipements Publics, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Programme des Equipements Publics de la ZAC Quai Saint Serge.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,  
Vu la délibération DEL-2015-274 du Conseil de communauté du 16 novembre 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC Quai Saint Serge, créant ladite ZAC,  
Vu la délibération du Conseil de communauté du 14 novembre 2016 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Quai Saint Serge,  
Vu le Programme des Equipements Publics établi conformément aux dispositions de l'article R. 311-8 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

### **DELIBERE**

Approuve le Programme des Equipements Publics de la ZAC Quai Saint Serge, tel que décrit dans le dossier annexé à la présente délibération ;

Procède aux formalités d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 34**

**Délibération n°: DEL-2016-270**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain**

**Angers Cœur de Maine - Dossier de réalisation de la ZAC Quai St Serge - Convention d'avance de trésorerie - Approbation.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

La Zone d'Aménagement Quai Saint Serge se situe dans un cadre de projet portant sur un territoire plus vaste et lié à l'ambition de reconquête des berges de la Maine à Angers et au renforcement du cœur de l'agglomération angevine.

Ainsi, par délibération du conseil municipal du 26 janvier 2015, la Ville d'Angers a confié à la Société Publique Locale de l'Anjou (dénommée depuis juillet 2016 ALTER Public) un mandat d'études visant à définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière du projet Angers Cœur de Maine et de la ZAC Quai Saint Serge en particulier.

Dans ce cadre, des études ont été engagées à la fois à l'échelle de Saint Serge dans son ensemble pour disposer d'un plan d'aménagement cohérent dans le temps et conforme au Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine et à l'échelle de 15,6 hectares concernés par la ZAC Quai Saint Serge.

Cette ZAC est délimitée par les avenues Besnardière à l'Est, de la Constitution au Sud, le quai Félix Faure à l'Ouest et la rue Joseph Cugnot au Nord. Le site est aujourd'hui essentiellement occupé par des activités artisanales, commerciales et tertiaires occupant de vastes espaces. Certaines parcelles sont inoccupées.

Le renouvellement de ce secteur répond à la volonté d'étendre le secteur central et animé des activités universitaires et tertiaires existantes, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants.

Suite à la clôture de la concertation préalable à l'aménagement du site Quai Saint Serge, la Ville d'Angers, par délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2015, a approuvé le dossier de création de la ZAC Angers Saint Serge et demandé à Angers Loire Métropole de créer cette ZAC.

En effet, par arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2015, Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire a approuvé la modification des statuts d'Angers Loire Métropole en vue de sa transformation en Communauté urbaine, transférant ainsi notamment la compétence développement et aménagement économique, social et culturel de l'espace communautaire.

La ZAC Quai Saint-Serge, à dominante de développement économique et d'enseignement supérieur, relève désormais de la compétence de la Communauté d'Agglomération.

L'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge poursuit plusieurs objectifs :

- Contribuer au renforcement du cœur de l'agglomération et en particulier au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire de Saint Serge, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants ;
- Offrir de nouveaux espaces de loisirs et de détente en ville, susceptibles de contribuer au bien-être des actifs et résidents en milieu urbain, notamment par la réalisation d'une nouvelle patinoire et d'un grand parc central ;
- Prendre en compte le risque d'inondation en faisant des règles du Plan de Prévention des Risques d'Inondation Confluence Maine un élément fondateur du projet ;
- Participer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue de l'agglomération angevine et à l'amélioration du corridor de biodiversité que constituent la Maine et ses abords ;
- Valoriser l'accès à ce site par les transports en commun, notamment grâce à la présence de la station de tramway Berges de Maine et mieux organiser les accès pour les autres modes de transports ;

- Maintenir et faire évoluer des activités économiques en ville qui peuvent avoir leur place dans un contexte plus urbain ;
- Renouveler la ville sur elle-même par la reconquête d'espaces d'activités vieillissants et sous-utilisés, et ce faisant, contribuer à limiter l'étalement urbain en périphérie de l'agglomération angevine ;
- « Renaturer » des espaces remblayés et industrialisés et anticiper le traitement de sites pollués, qui, sans projet urbain, seraient restés en l'état.

Le plan d'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge s'organise de la même façon que le plan d'ensemble de Saint Serge avec :

- Un important espace vert inondable, en déblai et non-bâti, d'une superficie d'environ 5,5 hectares, qui permettra à la Maine de trouver un champ d'expansion adapté en cas de crue ;
- Une extension progressive du tissu urbain du quartier Ney, avec une programmation immobilière mixte qui privilégiera les fonctions liées à l'enseignement, la recherche, la formation et les loisirs urbains tels que la patinoire ;
- Un secteur voué aux activités artisanales, de services ou tertiaires issu du renouvellement de la zone d'activités existante de Saint Serge.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme, un dossier de réalisation a été élaboré et il comprend :

- I. Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone.
- II. Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone.
- III. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.
- IV. Les compléments à l'étude d'impact.

### **I. Le projet de programme d'équipements publics à réaliser dans la zone :**

Ce projet de programme porte sur des équipements d'infrastructures composés de voiries nouvelles et/ou à réaménager et/ou à prolonger, aux réseaux divers liés à ces voies et au paysagement des espaces publics. Trois secteurs sont différenciés :

A l'Ouest :

- L'adaptation de la contre-allée du quai Felix-Faure, en coordination avec la mise en œuvre du programme d'apaisement de la voie des berges et de la constitution de la voie collectrice venant se substituer à l'actuelle contre-allée ;
- Le réaménagement de la rue Joseph-Cugnot et son prolongement au Nord vers la rue Vaucansson ;

Au centre de la ZAC :

- L'aménagement du grand parc paysagé de Saint Serge en lien avec la Maine ;
- Le parvis de la future patinoire, en lien avec le parvis du cinéma, le pont Confluence, la station de tramway Berges de Maine et le mail Mitterrand ;
- L'allée des Présidents, formant prolongement du mail Mitterrand ;
- Le déplacement du ruisseau de Jérusalem.

A l'Est, de voiries réaménagées et prolongées permettant la desserte des différents îlots constructibles :

- Rue Rouchy,
- Rue du Docteur Bonhomme,

- Rue Pilastre,
- Rue du Maine,
- Rue Brouard.

En fonction des besoins ultérieurs et afin de répondre aux évolutions de la demande des usagers de ce secteur, différents équipements collectifs, publics ou privés, pourront être implantés dans la ZAC Quai Saint Serge.

## II. Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone :

Une capacité constructive globale d'environ 115 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher est programmée, se décomposant comme suit :

- 12 000 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher dédiés à la patinoire et à des services liés ;
- 30 000 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher dédiés à l'accueil d'activités artisanales, de services ou tertiaires ;
- 73 000 m<sup>2</sup> environ de surfaces de plancher dédiés à l'implantation de locaux d'enseignement, de formation, de recherche, d'équipements à vocation sportive, culturelle et de loisirs et de bureaux, commerces, services et logements.

En complément des 115 000 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher, des parcs de stationnement publics et privés seront autorisés dans les îlots.

## III. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps :

Elles sont conformes au bilan financier approuvé lors de la séance du Conseil de Communauté du 16 novembre 2015 et portant sur la concession d'aménagement Quai Saint Serge confiée à ALTER Public (Anciennement SPL de l'Anjou). Sur un budget global de 35 millions d'euros, les dépenses et les recettes se décomposent de la manière suivante :

En dépenses, les postes sont estimés comme suit :

	Euros HT
• Etudes	200 000
• Acquisitions foncières et frais liés	9 206 610
• Mise en état des sols	2 000 000
• Travaux d'aménagement des espaces publics	15 284 966
• Honoraires	1 469 222
• Frais divers	777 631
• Rémunération concessionnaire	3 999 370
• Frais financiers	2 062 201

En recettes, les postes sont estimés comme suit :

• Cessions de m <sup>2</sup> de plancher et conventions de participation	22 635 500
• Participation du concédant pour remise d'ouvrages	11 000 000
• Subvention	1 164 500
• Produits divers	200 000

Participation et avance de trésorerie :

Dans le cadre de la concession d'aménagement de la ZAC Quai Saint Serge, le plan de trésorerie prévisionnel faisait apparaître une participation de la collectivité concédante de 2 000 000 d'euros en 2016.

En application des alinéas 16.4 et 16.5 de ladite concession cette participation ne pouvant être actionnée qu'à la remise des ouvrages réalisés et considérant que les travaux d'aménagement

débuteront courant 2017, ALTER Public a sollicité la transformation de la participation de la collectivité en avance de trésorerie, à verser avant la fin de l'année 2016.

#### **IV. Les compléments à l'étude d'impact :**

L'article R 311-7 du Code de l'urbanisme précise que « le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact, notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création ».

Conformément à l'avis de l'Autorité Environnementale du 25 août 2015, les précisions et compléments ont essentiellement porté sur les thèmes suivants :

- Précisions portant sur les documents de planification et de gestion des eaux (SDAGE et SAGE),
- Mise en évidence des enjeux paysagers et de leur prise en compte dans le plan d'aménagement,
- Précisions apportées au volet circulation et stationnement,
- Description des volumes de déblais-remblais et des volumes d'eaux stockées.

Ces compléments ont fait l'objet d'un avis favorable de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, rendu le 8 août 2016 et d'une mise à disposition du public du 15 au 30 septembre 2016. Ces compléments apportés ne modifient pas le projet et n'engendrent pas d'évolutions quant aux mesures de prise en compte de l'environnement et leur suivi.

Au cours de cette mise à disposition, aucune observation n'ayant été formulée, un bilan a été tiré par une délibération en date du 14 novembre 2016 et est mise à la disposition du public selon les modalités définies par délibération du 11 juillet 2016.

En conséquence, sur la base du dossier de réalisation, du bilan de mise à disposition du public, du complément de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Quai Saint Serge sur la base du dossier constitué.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,

Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 300-2, L. 311-1 et suivants et R. 311-1 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

Vu la délibération del-2015-67 du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 23 février 2015 précisant les objectifs et modalités de la concertation et précisant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact et les modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu la délibération DEL-2015-481 du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 26 octobre 2015 tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération DEL-2015-274 du Conseil de communauté du 16 novembre 2015 approuvant le dossier de création de la ZAC Quai Saint Serge, créant ladite ZAC et autorisant Monsieur le Président à élaborer le dossier de réalisation,

Vu la délibération DEL-2015-68 du Conseil municipal de la Ville d'Angers du 23 février 2015 approuvant le lancement d'une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols d'Angers Loire Métropole – secteur d'Angers,

Vu le dossier de création et l'étude d'impact,

Vu l'avis portant sur l'étude d'impact de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date du 25 août 2015,

Vu les compléments apportés à l'étude d'impact,

Vu l'avis sur le complément à l'étude d'impact de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement en date 8 août 2016,

Vu la délibération DEL-2016-155 du Conseil de communauté du 11 juillet 2016 précisant les modalités de mise à disposition des compléments à l'étude d'impact et les modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu la délibération en date du 14 novembre 2016 tirant le bilan de la mise à disposition du complément de l'étude d'impact, et les modalités de la mise à disposition du bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu le dossier de réalisation établi conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve le dossier de réalisation de la ZAC Quai Saint Serge, annexé à la présente délibération et qui comprend :

- Une notice de présentation,
- Un projet de Programme des Equipements Publics,
- Un projet de Programme Global des Constructions,
- Les modalités prévisionnelles de financement,
- L'étude d'impact complétée,
- Les avis de l'autorité environnementale.

Approuve le projet de programme global des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la zone ;

Approuve le projet de programme des équipements publics qui seront réalisés à l'intérieur de la zone ;

Approuve la convention d'avance de trésorerie d'un montant de 2 000 000 d'euros pour une durée de 3 ans avec ALTER Public (anciennement SPL de l'Anjou), le versement de cette avance en 2016

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la signer ;

Procède aux formalités d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et par l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme ;

Impute les dépenses sur le budget de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Fatimata AMY, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU



**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 35**

**Délibération n°: DEL-2016-271**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Droit de Prémption Urbain (DPU) - Réinstitution et modification du périmètre.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)

M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)

Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Le Droit de Prémption Urbain (D.P.U) communautaire a été institué par délibération du 16 septembre 2002. Son périmètre a, par la suite, été modifié pour le mettre en cohérence avec les Plans Locaux d'Urbanisme adoptés postérieurement et les modifications, révisions et mises à jour des documents d'urbanisme, les expirations de Zones d'Aménagement Différé (ZAD), notamment par la dernière délibération en date du 18 janvier 2016.

Depuis cette délibération, plusieurs Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D.) sont arrivées à échéance nécessitant d'instituer sur leurs périmètres le Droit de Prémption Urbain.

« De plus, sur la commune d'Angers, il est proposé d'exclure le périmètre de la ZAC des Capucins du Droit de Prémption Urbain, uniquement en ce qui concerne les cessions de terrains réalisées par la personne chargée de l'aménagement de la ZAC des Capucins (ALTER Cités). »

Au vu de ces différents motifs, il est proposé de réinstaurer un périmètre modifié du Droit de Prémption Urbain.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5216-1 et suivants,  
Vu le Code de l'Urbanisme, article L 211-1 et suivants et article R 211-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 16 septembre 2002 instituant le Droit de Prémption Urbain communautaire,  
Vu la délibération du Conseil de Communauté du 28 mai 2009 réinstaurant ce droit et en modifiant le périmètre pour tenir compte de l'annulation du PLU Centre,

Vu les délibérations successives du Conseil de Communauté portant réinstitution du périmètre prises de 2009 à 2016,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 18 janvier 2016 étendant le périmètre du Droit de Prémption Urbain communautaire aux nouvelles zones U et AU, U et NA, créées par l'adoption de différentes révisions simplifiées ou modifications ou mises à jour et déclarations d'utilité publique emportant mises en compatibilité des documents d'urbanisme ; sur le périmètre des communes nouvelles créées ; et excluant du périmètre du Droit de Prémption Urbain la ZAC du Chêne Vert à Verrières-en-Anjou,

Vu la demande d'ALTER Cités en date du 8 septembre 2016 portant la demande à Angers Loire Métropole d'exclure du champ d'application du Droit de Prémption Urbain communautaire le périmètre de la ZAC des Capucins,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

Considérant que la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole a, par délibération de son conseil de communauté du 16 septembre 2002, institué le droit de prémption urbain (D.P.U.) communautaire sur toutes les communes dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.),

Considérant que ce droit a été réinstauré et son périmètre modifié par délibérations du 28 mai 2009, 17 décembre 2009, 10 novembre 2010, 9 juin 2011, 13 octobre 2011, 19 janvier et 12 juillet 2012, 7 juillet 2014, 11 mai 2015 et 18 janvier 2016,

Considérant que les Zones d'Aménagement Différé (Z.A.D.) suivantes sont arrivées à expiration à diverses dates en 2016 et ne sont donc plus couvertes par le Droit de Préemption en ZAD :

Beaucouzé, ZAD Croix de Lorraine ; Le Plessis-Grammoire, ZAD de la Bouvarderie ; Les Ponts de Cé : ZAD des Grandes Maisons, ZAD de Camus-Halopé Frères, ZAD des Mazeriers – Waldeck Rousseau, ZAD des Perrins – La Gardière ; Saint-Barthélemy d'Anjou, ZAD de la Marmitière, ZAD de la Reux-Cordelle, ZAD des Hardouinières, ZAD des Hauts Bois ; Sainte-Gemmes-sur-Loire, ZAD de la Jolivetterie ; Saint-Jean-de-Linières, ZAD de la Forêt de Linières ; Trélazé, ZAD de la Quantinière,

Considérant qu'en conséquence, sur les périmètres de ces ZAD, il est nécessaire que les parcelles situées en zones AU, NA et U aux documents d'urbanisme soient désormais soumises au Droit de Préemption Urbain exercé Angers Loire Métropole,

Considérant l'intérêt de disposer d'un outil de maîtrise foncière sur ces périmètres, ainsi que sur tout secteur ayant vu son zonage évoluer depuis le 18 janvier 2016,

Considérant, par contre, que sur le territoire de la commune d'Angers, ZAC des Capucins, il est proposé d'exclure du Droit de Préemption Urbain, sur le périmètre total de la ZAC, les cessions de terrains réalisées par la personne chargée de l'aménagement de la ZAC des Capucins (ALTER CITÉS) sur la base de l'article L 211-1 dernier alinéa du Code de l'Urbanisme,

Considérant que le périmètre exclu est annexé aux présentes,

Considérant que cette exclusion, pour cet objet précis, est valable pour une durée de cinq ans à compter du jour où la présente délibération sera exécutoire, au titre de l'article L211-1 dernier alinéa du Code de l'urbanisme,

Considérant l'intérêt d'exclure ce périmètre du Droit de Préemption Urbain étant donné qu'aucune décision de préemption n'interviendrait sur les cessions visées,

Considérant qu'en vertu de l'article L.211-1 du Code de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain ne s'applique pas de plein droit sur les zones urbaines ou d'urbanisation future,

Considérant l'intérêt d'étendre le périmètre de Droit de Préemption Urbain, outil d'intervention foncière, sur le périmètre des zones classées en zone U, NA et AU dans les P.L.U. et P.O.S, hormis sur le périmètre exclu cité ci-dessus situé sur la commune d'Angers, ZAC des Capucins, au titre de l'article L211-1 du Code de l'urbanisme,

## **DELIBERE**

Décide que le Droit de Préemption Urbain de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole couvre désormais :

- toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) issues des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) de la Communauté urbaine, à savoir les P.L.U. Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, des Ponts-de-Cé et de Soulaines-sur-Aubance, Pruillé - commune de Longuenée en Anjou, que ces zones se présentent aujourd'hui avec toutes les modifications, révisions simplifiées, mises à jour, et déclarations d'utilité publique emportant mise en compatibilité du P.L.U. apportées à ces plans depuis leurs adoptions, hormis pour le périmètre de la ZAC du Chêne Vert à Verrières-en-Anjou,
- toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (NA) issues du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) de la Communauté urbaine, secteurs d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé, ainsi que des P.O.S. d'Ecuillé et de Soulaire-et-Bourg, telles que ces zones se présentent aujourd'hui, avec toutes les modifications, révisions simplifiées, révisions partielles, révisions totales, mises à jour et déclarations d'utilité publique emportant mise en compatibilité du P.O.S. apportées à ces plans sur ces secteurs depuis leur adoption,
- les périmètres de protection immédiats et rapprochés institués autour :

- des prélèvements d'eau de l'usine des eaux des Ponts-de-Cé (captage de l'Île au Bourg et prise d'eau de Monplaisir) ;
- de la réserve d'eau brute dite « fosse de Sorges » aux Ponts-de-Cé ;
- de la prise d'eau dans le Loir à Briollay, en rive droite, au lieu-dit « Le Moulin du Pont », dont les périmètres s'étendent sur Briollay, Soucelles et Villevêque ;
- les zones d'aménagement concerté présentes sur les communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé et qui sont dotées d'un plan d'aménagement de zone opposable aux tiers ;

Décide que le Droit de Prémption Urbain de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole ne couvre plus désormais le périmètre annexé aux présentes de la ZAC des Capucins à Angers,

Décide que, pour la représentation graphique du périmètre du Droit de Prémption Urbain, on s'en reportera :

- pour les zones U et AU des P.L.U., aux plans de zonage de ces P.L.U. tels qu'ils existent actuellement, en tenant compte des modifications, révisions, mises en compatibilité et mises à jour apportées à ces plans depuis leurs adoptions ;
- pour les zones U et NA du P.O.S., aux plans de zonage de ces P.O.S. tels qu'ils existent actuellement, en tenant compte des modifications, révisions, mises en compatibilité et mises à jour apportées à ces plans depuis leurs adoptions ;
- pour les périmètres de protection immédiats et rapprochés de l'usine des eaux des Ponts-de-Cé, de la fosse de Sorges et de la prise d'eau du Moulin du Pont, aux plans annexés à la délibération en date du 28 mai 2009 ;
- pour les zones d'aménagement concerté, sur les communes d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé, dotées d'un plan d'aménagement de zone opposable aux tiers, au périmètre de ces zones telles qu'ils apparaissent sur le Plan d'Occupation des Sols d'Angers Loire Métropole, secteurs d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé ;
- pour l'exclusion de la ZAC des Capucins à Angers, au périmètre ci-annexé,

Décide que ce nouveau périmètre de D.P.U. communautaire entrera en vigueur lorsque la présente délibération sera exécutoire et qu'il se substituera, à compter de la même date, au périmètre défini par la délibération du 18 janvier 2016,

Décide que restent et resteront en vigueur les périmètres de D.P.U. « renforcés » institués par les précédentes délibérations,

Décide de l'affichage de la présente délibération au siège d'Angers Loire Métropole et dans les mairies de toutes les communes de la communauté urbaine, conformément à l'article R 211-2 du Code de l'urbanisme,

Décide de la parution dans deux journaux locaux du résumé de la présente délibération, conformément à l'article R 211-2 du Code de l'urbanisme,

Transmettra, conformément à l'article R 211-3 du Code de l'urbanisme, copie de la présente délibération :

- au Directeur Départemental ou, le cas échéant, Régional des Finances Publiques;
- au Conseil Supérieur du Notariat ;
- à la Chambre Départementale des Notaires ;
- au Barreau constitué près le Tribunal de Grande Instance d'Angers ;
- au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Angers ;

Notifie à la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concerté des Capucins conformément à l'article R 211-4 du Code de l'urbanisme,

Précise que le nouveau périmètre du Droit de Prémption Urbain communautaire sera reporté sur les documents annexes conformément à la réglementation du Code de l'Urbanisme :

- du Plan d'Occupation des Sols, secteurs d'Angers, Avrillé, Saint-Barthélemy-d'Anjou et Trélazé,

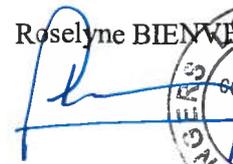
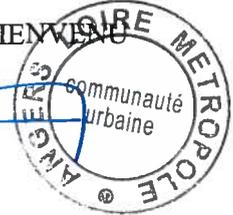
- des Plans locaux d'Urbanisme Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Ouest, des Ponts-de-Cé et de Soulaines-sur-Aubance, Pruillé - commune de Longuenée-en-Anjou des P.O.S. d'Ecuillé et de Soulaire-et-Bourg,

Impute les dépenses liées aux formalités de publicité au budget de l'exercice 2016 et suivants, imputation Chapitre 011 article 6231 fonction 820 "Annonces et Insertions".

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENWISSE  
  




**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 36**

**Délibération n°: DEL-2016-272**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Réserves Foncières Communales - Portage foncier - Etat des portefeuilles communaux au 31 décembre 2015**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a la compétence Réserves Foncières pour le compte des communes membres. Un règlement des Réserves Foncières communales, approuvé par délibération, édicte les règles en vigueur en cas de demande de portage.

Au paragraphe IV- C du règlement, il est indiqué une obligation mise à la charge d'Angers Loire Métropole d'informer son Conseil de Communauté du portefeuille de réserves foncières pour toutes les communes à la date de l'année n-1.

Jusqu'à présent, Angers Loire Métropole remplissait cette obligation d'information en annexant le portefeuille à son Compte Administratif. La réglementation et des contraintes de dématérialisation rendent désormais impossible cette procédure. Aussi, il est proposé de porter à la connaissance des élus communautaires les portefeuilles des Réserves Foncières arrêtés au 31 décembre 2015.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu le règlement des réserves foncières en vigueur suite à son adoption par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 novembre 2015,  
Vu les portefeuilles des Réserves Foncières Communales pour l'ensemble des communes arrêtés au 31 décembre 2015,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016  
Considérant l'obligation d'information des élus communautaires des portefeuilles des Réserves Foncières des communes arrêtés au 31/12/2015 (année n-1),  
Considérant les états des réserves foncières ci-annexés,

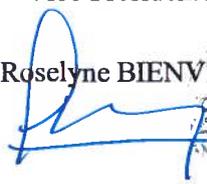
## DELIBERE

Prend connaissance des portefeuilles des Réserves Foncières des communes membres arrêtés au 31 décembre 2015 (année n-1), biens portés par Angers Loire Métropole pour le compte des communes,

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU  
  


**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 37**

**Délibération n°: DEL-2016-273**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Réserves Foncières Communales - Commission de portage foncier - Création - Désignation de représentants.**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Dans le cadre de la Révision des Politiques Publiques (R.P.P.) et au vu des contraintes budgétaires de plus en plus fortes pour la Communauté urbaine, il s'est avéré que la politique de réserves foncières pour le compte des communes membres devait être encadrée financièrement, ayant pour conséquence un choix à effectuer parmi les demandes nombreuses de portages fonciers émanant des communes. Aussi, il est proposé dans un souci de transparence et de collégialité de créer une commission d'élus qui statuerait sur les demandes de portage foncier au vu de critères objectifs de priorisation qu'elle aurait préalablement définis.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la délibération DEL-2015-279 du Conseil de communauté du 16 novembre 2015 adoptant le règlement des réserves foncières en vigueur suite à son adoption,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

Considérant la démarche de Révision des Politiques Publiques (R.P.P.) et les contraintes budgétaires de la Communauté urbaine, et en vue d'encadrer financièrement la politique de portage foncier pour les communes, il est proposé, dans un souci de transparence et de collégialité, de créer une commission d'élus :

Considérant que cette commission dénommée "Commission de Portage Foncier" aura pour missions de définir des critères objectifs de priorisation des demandes de portage foncier et de décider de l'acceptation ou non des demandes de portage foncier des communes,

Considérant que cette commission aura vocation à se réunir au minimum une fois par trimestre,

Considérant que cette commission sera présidée par M. Daniel DIMICOLI, Vice-Président chargé de la Politique de l'Habitat et de l'Urbanisme,

Considérant les candidatures des personnes suivantes comme membres de cette commission :

- C. RENAUDINEAU, Feneu
- M. CAILLEAU, Cantenay-Epinard
- JP. HEBE, Longuenée-en-Anjou
- JP. TAGLIONI, Saint-Clément-de-la-Place
- F. JAUNAIT, Saint-Martin-du-Fouilloux
- J. BIGOT, Les-Ponts-de-Cé
- M. COLAS, Soulaines-sur-Aubance
- F. GERNIGON, Verrières-en-Anjou
- G. SAMSON, Villevêque

## DELIBERE

Approuve la création de la commission dénommée "Commission de Portage Foncier" présidée par M. Daniel DIMICOLI et nomme les membres indiqués ci-dessus,

Accepte que cette commission d'élus définisse des critères objectifs de priorisation des portages fonciers pour le compte des communes,

Accepte que cette commission décide de la suite à donner aux demandes de portage émanant des communes.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU







**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 38**

**Délibération n°: DEL-2016-274**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement**

**Délégation des aides à la pierre de l'Etat - 2016-2021 - Avenants n°1 aux conventions de délégation de compétence et des aides à l'habitat privé (ANAH) - Avenants de fin de gestion 2016**

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Les conventions de délégation de compétence de l'Etat au profit d'Angers Loire Métropole, pour la période 2016 – 2021, organisent la gestion des aides à la pierre pour les parcs de logements publics (HLM) et privés (ANAH) et la mise à disposition des services de l'Etat pour la gestion des aides du parc privé.

La convention générale de délégation des aides à la pierre prévoit, notamment, les modalités de calcul et de mise à disposition des droits à engagement par avenants qui interviennent au moins deux fois par an, en début et en fin d'exercice.

Ce 1<sup>er</sup> exercice de la 3<sup>ème</sup> convention de délégation des aides à la pierre est marqué par la création et la mise en place du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP), intervenues au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2016. Ce facteur extérieur a participé des contraintes qui ont pesé sur les bailleurs sociaux en matière de dépôt de dossiers. Aussi, pour le parc public, la non réalisation de 50% des objectifs délégués à l'échéance du 15 septembre a été générale (15% pour Angers Loire Métropole et 41% au niveau régional) pour la Région Pays de la Loire.

En conséquence, la répartition des enveloppes de fin d'année s'est basée sur les perspectives de financements à fin 2016. Grâce à la mobilisation des acteurs voulant s'intégrer dans la dynamique globale de notre territoire, Angers Loire Métropole obtient une enveloppe lui permettant de financer l'ensemble des dossiers qui seront présentés à l'agrément.

Les objectifs et les enveloppes de droits à engagements du parc public d'Angers Loire Métropole pour l'année en cours sont les suivants :

Le montant de l'enveloppe totale des droits à engagements d'Angers Loire Métropole s'élève à 1 168 592 €, réduisant les objectifs de production à 492 logements PLUS / PLAI dont 164 PLAI (au lieu de 500 PLUS / PLAI initialement prévus pour 1 187 594 €). Le contingent d'agréments de PLS est ajusté à 193 logements, le volume de PSLA est porté à 146 agréments.

Pour le parc privé, les objectifs d'amélioration et les enveloppes de droits à engagements sont maintenus et confirmés : 213 logements privés améliorés sont ciblés, répartis en 204 au profit des propriétaires occupants et 9 pour les propriétaires bailleurs. L'enveloppe correspondante demeure à 1 317 914 € dont 85 000 € de dotation ingénierie et l'enveloppe du Fonds d'Aides à la Rénovation Thermique (FART) reste à 312 493 €.

Il faut noter qu'Angers Loire Métropole est le seul territoire de délégation de la région à maintenir ces perspectives en la matière grâce à l'action conjuguée du Programme d'Intérêt Général (PIG) « Mieux chez moi » et de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat.

Les objectifs délégués ci-dessus, comprennent ceux en faveur de la lutte contre la précarité énergétique majorés de 40% en cours d'exercice afin de poursuivre le Plan de Relance de l'Etat dans le cadre de la transition énergétique.

L'avenant à la convention de gestion des aides pour l'habitat privé prévoit la prise en compte rétroactive du Programme d'Actions 2016 pour les dossiers déposés sur l'exercice. Il permet, entre autres, les modulations de taux de subvention et des plafonds travaux applicables au territoire de la Communauté urbaine pour les propriétaires occupants et bailleurs dans la limite prévue par l'article R 321-21-1 du Code de la construction et de l'habitat.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Vu l'arrêt de projet du PLUI valant PLH approuvé par délibération du conseil Communautaire du 14 décembre 2015,

Vu la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat signée le 31 mai 2016,

Vu la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'ANAH le 25 mai 2016,

Considérant les arbitrages nationaux de délégation d'enveloppes,

Considérant la programmation annuelle des parcs public et privé,

Considérant la nécessité d'adapter les enveloppes et objectifs prévus initialement,

Considérant le Programme d'Actions portant les objectifs et les priorités de l'ANAH pour 2016, signé le 15 juin 2016,

Considérant l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 13 octobre 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

### **DELIBERE**

Approuve l'avenant n° 1 à la convention générale de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2016 – 2021, dit avenant de fin de gestion 2016,

Approuve l'avenant n°1 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, dit avenant de fin de gestion 2016,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les avenants afférents,

Impute les recettes et les dépenses correspondantes à venir aux budgets des exercices annuels de l'exercice de l'année 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 39**

**Délibération n°: DEL-2016-275**

**CYCLE DE L'EAU - Eaux usées**

**Assainissement - Travaux de réfection définitive des voiries de la rue Laennec - Participation financière - Convention avec la commune de Montreuil-Juigné. Approbation.**

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Dans le cadre d'opérations programmées, Angers Loire Métropole intervient pour réparer ou renouveler les réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

La commune de Montreuil-Juigné fait de même pour l'entretien des voiries dont elle est gestionnaire.

Angers Loire Métropole a procédé en 2015 à la réhabilitation du réseau de collecte des eaux usées rue Laennec à Montreuil-Juigné. La commune doit procéder à la réfection complète de la voirie en 2016. Il est convenu qu'Angers Loire Métropole participe financièrement à la réfection définitive des chaussées et trottoirs.

La convention a pour objet de définir les modalités techniques et financières de la participation d'Angers Loire Métropole à la réfection par la commune de Montreuil-Juigné de la voirie de la rue Laennec.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de voirie seront assurées par la commune de Montreuil-Juigné.

Angers Loire Métropole remboursera à la commune de Montreuil-Juigné les dépenses engagées pour son compte, sur la base du décompte de travaux qui sera établi à la fin du chantier. A titre d'information, le montant estimatif total des travaux de voirie s'établit à 107 289.97 € TTC, et la participation d'Angers Loire Métropole est estimée à 37 340.47 € TTC.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 25 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve la convention à passer avec la commune de Montreuil-Juigné, relative à la participation financière aux travaux de réfection de voirie de la rue Laennec.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au Budget annexe Assainissement, chapitre 2237 - 2315 - opération « Travaux renouvellement de collecteurs », pour l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU  
Présidente déléguée  
urbaine  
ANGERS LOIRE METROPOLE

**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 40**

**Délibération n°: DEL-2016-276**

**CYCLE DE L'EAU - Eau potable**

**Eau - Marché de surveillance du réseau d'eau potable - Sectorisation du réseau de distribution - 2ème tranche - Création de prix - Avenant n°1 avec l'entreprise DURAND - Approbation.**

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)  
M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD  
M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON  
M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET  
Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE  
M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT  
Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY  
M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole a attribué le marché de travaux n° A15 092 E de Sectorisation du réseau d'eau potable à :

- Lot n° 1 – Luc DURAND
- Lot n° 2 – Lyonnaise des Eaux

L'objet de la délibération est d'approuver la signature d'un avenant n°1, portant sur la création de prix nouveaux correspondants à des travaux supplémentaires en plus ou moins-value, en substitution des prix par chantier initialement indiqués dans le BPU.

Les prestations étant rémunérées par application du bordereau des prix unitaire et forfaitaire aux quantités réellement exécutées, l'avenant n°1 est sans incidence financière sur le marché. A titre d'information, les prestations nouvelles ainsi réalisées représentent une valeur de 14 896,22€ HT, à rapprocher du montant découlant du détail estimatif apprécié à 499 345,24 € HT.

La nature des travaux supplémentaires est la suivante :

- Sondages complémentaires pour positionnement de réseaux,
- Modification d'emplacement pour raisons techniques (présence réseaux, ...),
- Remises en état de chaussées et trottoirs spécifiques sur demande de la commune ou en raison du déplacement du lieu initial d'implantation des chambres de comptages (moins-values et plus-values).

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 25 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 au marché de travaux de Surveillance du réseau d'eau potable – Sectorisation du réseau de distribution – 2<sup>ème</sup> tranche.

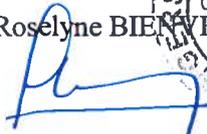
Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 au marché A15 092E avec la société Luc DURAND.

Impute les crédits correspondants au Budget Annexe Eau potable, opération Schéma Directeur Eau Potable, de l'exercice 2016 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU  
  


**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 41**

**Délibération n°: DEL-2016-277**

**CYCLE DE L'EAU - Eaux usées**

**Assainissement et eaux pluviales - Réalisation des schémas directeurs assainissements eaux usées et eaux pluviales - Convention de partenariat avec la commune nouvelle Loire-Authion - Approbation.**

Rapporteur : Laurent DAMOUR

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Angers Loire Métropole et la commune nouvelle Loire-Authion souhaitent lancer sur leurs territoires respectifs un schéma directeur assainissement des eaux usées et un schéma directeur des eaux pluviales. Compte-tenu de l'intégration prochaine de Loire-Authion à la Communauté urbaine, il apparaît indispensable que ces documents soient réalisés par un même prestataire et permettent la remise de livrables cohérents, tant sur le fond que sur la forme.

Pour ce faire, il est proposé de réaliser ces travaux dans le cadre d'une convention de partenariat. La convention a pour objet de définir les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage afférente aux études et travaux à conduire pour la réalisation de ces 2 schémas directeurs, dans l'attente de l'intégration de Loire-Authion au sein d'Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole est désignée coordonnateur unique de cette opération. Elle aura ainsi la charge :

- de lancer la procédure de consultation conformément à l'ordonnance des marchés publics,
- d'organiser les opérations de sélection des candidats,
- d'attribuer et de notifier à l'entreprise retenue le(s) marché(s) correspondant(s).
- d'exécuter le marché en lien étroit avec la commune nouvelle Loire-Authion.
- de procéder au paiement des prestations réalisées.

Ces projets sont susceptibles d'être subventionnés par l'Agence de l'Eau. Les travaux seront réglés en totalité par Angers Loire Métropole, sur la base des prestations effectivement réalisés. En contrepartie, celle-ci recevra la totalité des subventions allouées aux études. Elle sollicitera Loire-Authion pour une participation financière correspondant au reliquat lui incombant. Après vérification des états justificatifs fournis, la commune nouvelle Loire-Authion se libèrera des sommes dues par elle par mandatement de ces dépenses auprès d'Angers Loire Métropole.

Pour préparer la consultation, les besoins de chaque collectivité feront l'objet d'une estimation spécifique et seront intégrés au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) soumis à la consultation des entreprises réalisée par Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole assurera le suivi administratif et technique des études, suivant les prescriptions du CCTP.

La commune nouvelle de Loire-Authion sera conviée à participer à l'analyse des offres et à la rédaction du rapport d'analyse, aux réunions de suivi et d'orientation du dossier, pour la partie la concernant.

A ce stade, les enveloppes financières prévisionnelles sont approximativement de l'ordre de :

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| - Schémas directeurs Assainissement : | 400 000 € |
| - Schémas directeurs Eaux Pluviales : | 600 000 € |

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016  
Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 25 octobre 2016

## DELIBERE

Approuve la convention de partenariat à conclure avec la commune nouvelle Loire-Authion dans le cadre de la réalisation des schémas directeurs assainissements des eaux usées et eaux pluviales

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cette convention.

Impute les crédits nécessaires au Budget Annexe Assainissement, Opération schéma directeur assainissement, et au Budget Principal, Opération Schéma directeur eaux pluviales, de l'exercice 2017 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 42**

**Délibération n°: DEL-2016-278**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique :  
Direction Générale**

**Pôle Métropolitain Loire Angers - Modification des statuts - Avis**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI  
 Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)  
 Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN  
 Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)  
 Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO  
 Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
 M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
 Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
 M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
 M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
 Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

La réforme des collectivités territoriales et l'adoption d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a eu pour conséquence la fusion d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), bouleversant ainsi les périmètres de SCoT.

C'est pourquoi au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le périmètre du Pôle Métropolitain Loire Angers devrait s'élargir et compter les EPCI suivants :

- La Communauté urbaine Angers Loire Métropole,
- La commune Loire Authion, qui s'est substituée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la Communauté de communes Vallée Loire Authion,
- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance

De ce fait, les statuts du Pôle Métropolitain Loire Angers doivent être modifiés, pour qu'ils tiennent compte des nouveaux membres. La composition du Comité syndical sera ainsi modifiée puisque le Comité syndical sera composé de 39 sièges, répartis comme suit :

<b>Collectivité</b>	<b>CU Angers Loire Métropole</b>	<b>Commune Loire Authion</b>	<b>CC Anjou Loir et Sarthe</b>	<b>CC Loire Layon Aubance</b>	<b>TOTAL</b>
<b><i>Nombre de délégués titulaires</i></b>	17	2	8	12	39

Ces statuts seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, sous réserve que les conseils communautaires des Communautés de communes Loire Layon Aubance et Anjou Loir et Sarthe décident de leur appartenance au syndicat porteur du SCoT Loire Angers.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
 Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 5711.1 et suivants,  
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.5731.1 et suivants,  
 Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 octobre 2013 autorisant la création du Pôle Métropolitain Loire Angers,  
 Vu les statuts du Pôle Métropolitain Loire Angers approuvés par arrêté préfectoral en date du 3 mars 2016,

Considérant l'avis de la commission Finances du 07 novembre 2016

**DELIBERE**

Donne un avis favorable à la modification des statuts du Pôle Métropolitain Loire Angers.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU





**CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 14 novembre 2016**

**Dossier N° 43**

**Délibération n°: DEL-2016-279**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Mise à disposition des services - Direction Aménagement et Développement des Territoires -  
Convention de mutualisation - Avenant n°2**

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille seize le lundi quatorze novembre à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 8 novembre 2016, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de M. Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU (arrivée à la DEL-2016-239), M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Philippe ABELLARD, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Marc CAILLEAU, M. Jacques CHAMBRIER, M. Jean CHAUSSERET, M. Denis CHIMIER, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. Claude GUÉRIN (arrivée à la DEL-2016-238), M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, M. Franck POQUIN, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, M. Gilles SAMSON, M. Pierre VERNOT, Mme Michelle MOREAU, Mme Fatimata AMY, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ (arrivée à la DEL-2016-264), M. Frédéric BEATSE, M. Grégory BLANC, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI (départ à la DEL-2016-261), Mme Catherine CARRE, Mme Marie-Laure CHAUVIGNÉ, Mme Maryse CHRÉTIEN (départ à la DEL-2016-264), M. David COLIN, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Caroline FEL (arrivée à la DEL-2016-238), M. Alain FOUQUET (arrivée à la DEL-2016-264), Mme Pascale GALÉA, M. Gilles GROUSSARD, Mme Céline HAROU (départ à la DEL-2016-265), M. Maxence HENRY, M. Philippe HOULGARD, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Françoise LE GOFF, Mme Isabelle LE MANIO (arrivée à la DEL-2016-238), Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE (départ à la DEL-271), Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, Mme Pascale MARCHAND (départ à la DEL-2016-271), M. Stéphane PABRITZ, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Didier PINON, Mme Isabelle RAIMBAULT, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON (départ à la DEL-2016-277), Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Rose-Marie VERON  
Mme Florence BRECHET (suppléance de M. Jean-Paul TAGLIONI) (départ à la DEL-2016-264), Mme Emmanuelle COLONNA (suppléance de M. François JAUNAIT), Mme Chantal RENAUDINEAU (suppléance de M. Romain CHAVIGNON)

**ETAIENT EXCUSES** : M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Bernard DUPRÉ, Mme Catherine GOXE, M. François GERNIGON, M. François JAUNAIT, M. Jean-Paul TAGLIONI, M. Romain CHAVIGNON, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, Mme Véronique CHAUVEAU, Mme Karine ENGEL, Mme Constance NEBBULA, M. Alain PAGANO, M. Benoît PILET, Mme Alima TAHIRI.

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à M. Christophe BECHU (jusqu'à la DEL-2016-238)

M. Marc LAFFINEUR a donné pouvoir à M. Philippe HOULGARD

M. Marc GOUA a donné pouvoir à Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON

M. Bernard DUPRE a donné pouvoir à Mme Véronique MAILLET

Mme Catherine GOXE a donné pouvoir à M. Jean-Marc VERCHERE

M. François GERNIGON a donné pouvoir à M. Jean-Pierre MIGNOT

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY

M. Michel BASLÉ a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ (jusqu'à la DEL-2016-263)

M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT

M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Daniel DIMICOLI

Mme Silvia CAMARA-TOMBINI a donné pouvoir à Mme Fatimata AMY (à partir de la DEL-2016-262)

Mme Véronique CHAUVEAU a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN

Mme Maryse CHRETIEN a donné pouvoir à Mme Françoise LE GOFF (à partir de la DEL-2016-265)

Mme Karine ENGEL a donné pouvoir à Mme Isabelle LE MANIO

Mme Caroline FEL a donné pouvoir à M. Emmanuel CAPUS (jusqu'à la DEL-2016-237)  
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MARCHAND (jusqu'à la DEL-2016-263)  
Mme Constance NEBBULA a donné pouvoir à Mme Michelle MOREAU  
M. Alain PAGANO a donné pouvoir à M. Gilles MAHE  
M. Benoit PILET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNHEIM  
Mme Alima TAHIRI a donné pouvoir à Mme Astou THIAM

Le Conseil de Communauté a désigné M. Philippe HOULGARD Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 18 novembre 2016.

## EXPOSE

Afin de renforcer l'efficacité de leurs services et de mieux servir le projet de territoire, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention cadre en mars 2012 qui fixe les dispositions générales de mutualisation de leurs services, pour une durée de 4 ans, reconductible un an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

S'agissant de la Direction Aménagement et Développement des Territoires, la convention précise les postes et missions concernés par la mutualisation ainsi que les indicateurs permettant l'établissement d'une part du coût global du service et d'autre part, des modalités financières de répartition entre la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole.

L'avenant n°2 a pour objet de prendre en compte les modifications d'organisation intervenues depuis la signature de l'avenant n°1 à la convention initiale. Cela concerne notamment l'intégration de la Ville d'Angers au service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour la Direction Aménagement et Développement des territoires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5211-1 et suivants,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales, article L 5215-1 et suivants,  
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,  
Vu la convention cadre signée en mars 2012 relative aux dispositions générales de mutualisation des services d'Angers Loire Métropole et de la Ville d'Angers

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 18 octobre 2016

Considérant l'avis de la commission Ressources Humaines du 07 novembre 2016

## DELIBERE

Approuve l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition relative à la mutualisation de la Direction Aménagement et Développement des Territoires

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente déléguée  
Roselyne BIENVEENU



ANGERS LOIRE METROPOLE  
communauté  
urbaine